# Rapport d'activités 2021



# Table des matières

Le	es dossiers majeurs de l'année	4
	1. La gestion de la crise sanitaire	4
	2. mateneen fir eng modern Gemeng	5
	3. Le plan national d'organisation des secours (PNOS)	6
	4. La création de logements abordables	7
	5. Fusions de communes	8
	6. Renforcement des compétences des agents municipaux	9
	7. L'évaluation de la réforme des finances communales	9
	8. Lancement du projet « Outlier Detection » dans le cadre de l'initiative AI4Gov	10
	9. Intempéries des 14 et 15 juillet 2021	10
	10. Réforme de l'enseignement musical	11
	11. Préparations en vue des élections communales 2023	11
	12. Deng Zukunft op der Gemeng	12
	13. Réforme de la formation pendant le service provisoire des fonctionnaires et employés communaux – volet formation spéciale	12
	14. Lancement des formations du tronc commun de la formation générale	12
	15. Mise en œuvre de la gestion par objectifs	13
Ľ	année 2021 en images	14
P	anorama social du ministère de l'Intérieur	28
Le	es activités de 2020 par Directions et Services	31
	Direction des affaires communales (DAC)	31
	Direction des finances communales (DFC)	37
	Direction du contrôle de la comptabilité communale (DCCC)	40
	Direction de l'aménagement communal et du développement urbain (DACDU)	41
	Direction de la sécurité civile (DSC)	44
	Service relations publiques et communication (SRC)	50
	Service processus et digitalisation (SPD)	51
	Service logistique et maintenance (SLM)	52
	Service ressources humaines (SRH)	52
Tı	ravaux législatifs et réglementaires	53
	Projets de lois déposés	53
	Lois votées	53
ı	Projets de règlements grand-ducaux introduits dans la procédure règlementaire	53



Règlements grand-ducaux publiés	54
Circulaires	56
Questions parlementaires	62



### Les dossiers majeurs de l'année

L'année 2021 a été une année marquée par bon nombre d'incertitudes dues à la pandémie de la COVID-19 qui a continué à affecter tous les départements ministériels à des étendues différentes, mais aussi de loin ou de près le fonctionnement des différentes directions. Le ministère de l'Intérieur a activement contribué à la gestion de la crise sanitaire, à différents niveaux, ce qui a bien évidemment impacté les services du ministère. Néanmoins, les travaux sur les grands dossiers politiques ont été poursuivis dans la mesure du possible.

### 1. La gestion de la crise sanitaire

Pour garantir un soutien continu aux communes durant la crise liée à la pandémie, le ministère de l'Intérieur a pris les mesures nécessaires pour adapter le cadre légal au fonctionnement des communes et des entités assimilées. Ainsi, à titre d'exemple, les mesures législatives permettant la possibilité d'utiliser les visioconférences pour les séances du conseil communal, de réunir le conseil communal dans un bâtiment communal autre que la maison communale ou encore le vote par procuration ont été prolongées plusieurs fois.

La hotline du ministère ainsi que son adresse courriel (<u>covid-19@mi.etat.lu</u>) spécialement mises en place continuent à être sollicitées par les entités du secteur communal afin de les aider et éclairer sur la mise en œuvre pratique des mesures gouvernementales et législatives. En effet, au vu de la rapidité d'évolution de la pandémie au Luxembourg, mais aussi dans les autres pays européens, beaucoup de décisions et de mesures ont dû être prises durant l'année 2021. Il était évident qu'il revenait au ministère de l'Intérieur de clarifier certains aspects.

Les coopérations interministérielles afin de gérer au mieux la pandémie liée à la COVID-19 ont également continué en 2021. Ainsi, à titre d'exemple, les agent-e-s du ministère ont soutenu du 6 avril au 27 août les centres de vaccination en matière administrative.

Afin d'optimiser les flux d'information vers les communes provenant des différents ministères compétents, 29 circulaires en relation avec la COVID-19 ont été transmises par le ministère de l'Intérieur aux communes et entités assimilées en 2021.

Le ministère a également, de par son rôle d'autorité tutélaire, continué à soutenir et à collaborer de manière étroite et régulière avec le Corps grand-ducal d'incendie et de secours (CGDIS) dans le cadre de l'exercice de ses missions, contribuant ainsi à l'effort national pour limiter l'impact de la crise sanitaire sur la société. En effet, parmi ces actions, la distribution de plus de 136.000 tests antigéniques rapides a été organisée afin de doter les communes des moyens nécessaires pour soutenir le pays dans la limitation de la propagation de la COVID-19.

Ainsi, chacun a son rôle à jouer lorsqu'il s'agit de gérer une crise qui impacte fortement le pays entier. Le ministère de l'Intérieur a su assumer sa mission grâce à la disponibilité de ses agente-s et à la bonne collaboration inter-administrative à tous les niveaux. C'est en ces moments que la solidarité prend tout son sens.



### 2. mateneen fir eng modern Gemeng

La refonte de la loi communale - et son adaptation aux temps modernes - est une priorité de l'accord de coalition 2018-2023 en ce qui concerne les communes. Les travaux relatifs à cette réforme ont été poursuivis en 2021.

### 2.1. La réforme de la surveillance de la gestion communale

Le dépôt du projet de loi n° 7514 en date du 9 janvier 2020 - qui a pour but de moderniser ce que la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 qualifie de « tutelle administrative » sur les communes - était une première étape majeure du processus.

Les modifications proposées représentent un changement de paradigme dans la mesure où, conformément à la volonté exprimée dans l'accord de coalition 2018-2023, elles constituent un pas décisif vers une relation moderne et adaptée aux défis réels entre l'État et les communes. L'État sera à l'avenir plutôt un conseiller et un partenaire qu'un contrôleur.

Au-delà du renforcement de l'autonomie communale et de la création d'un nouveau fondement pour les relations État-communes, la réforme génère des gains importants en matière d'efficacité administrative, et ce tant au niveau local qu'au niveau étatique. La réforme aura un impact profond sur l'organisation du travail du ministère de l'Intérieur, auquel incombe la presque totalité des charges administratives dans le domaine de la surveillance étatique sur les entités locales soumises au contrôle de l'État. Son rôle de contrôleur sera maintenu, mais son allègement permettra de développer davantage les rôles de partenaire et de conseiller des communes.

La réduction du nombre de dossiers à soumettre au contrôle étatique de même que la mise en place d'une plateforme d'échange de documents électronique entraînera une simplification et une accélération des procédures administratives permettant ainsi une meilleure organisation de l'administration communale.

Le développement de la plateforme électronique constituait par ailleurs une des priorités en 2021. Ainsi, le 17 et 18 mai 2021, des agent-e-s de communes et de syndicats de communes pilotes ont participé au « Customer Journey » organisé par le service processus et digitalisation du ministère. Dans une première phase, l'élaboration de ladite plateforme se concentre sur la digitalisation des dossiers du personnel communal et des marchés publics et transactions immobilières.

Après que le Conseil d'État a émis son avis le 16 juillet 2021, des amendements parlementaires pour répondre à ces observations ont été élaborés en étroite collaboration avec le ministère de l'Intérieur. Le projet de loi est actuellement en attente de l'avis complémentaire du Conseil d'État.



### 2.2. Poursuite du processus participatif

Les résultats de la première phase du processus participatif, à laquelle un total de 6.300 personnes avaient participé, ont été publiés en mars 2021 dans un <u>rapport final</u>. Sur demande de la ministre de l'Intérieur, ces résultats ont fait l'objet d'un débat de consultation à la Chambre des Députés en mai 2021.

Depuis lors, les groupes de travail du ministère de l'Intérieur ont travaillé sur différents aspects de la réforme, toujours en étroite collaboration avec les partenaires respectifs.

L'atelier de co-construction entre le ministère de l'Intérieur et le Syndicat des villes et communes luxembourgeoises (Syvicol) pour l'élaboration des principes déontologiques que devront respecter les responsables communaux constituait certainement un événement-clé. Ainsi, lors du premier atelier en date du 15 juin, les participant-e-s ont été rejoints par deux experts en matière de déontologie, Monsieur Kévin Gernier de « Transparency International France » et Monsieur Alex Bodry, rapporteur des règles déontologiques de la Chambre des Députés. Lors de la deuxième réunion le 29 juin, les points concordants et divergents ont été clairement identifiés sur base d'une première proposition de texte.

### 3. Le plan national d'organisation des secours (PNOS)

Le plan national d'organisation des secours (PNOS) est défini à l'article 69 de la loi modifiée du 27 mars 2018 portant organisation de la sécurité civile, lequel précise que le PNOS dresse l'inventaire des risques de toute nature pour la sécurité des personnes et des biens auxquels doivent faire face les secours et détermine les objectifs de couverture à réaliser par le CGDIS. Afin d'intégrer toutes les composantes de la sécurité civile, les effets potentiels des menaces ou en d'autres termes, les conséquences de la réalisation d'un acte malveillant ou terroriste par quelque moyen que ce soit, sont également intégrés au PNOS.

Le PNOS résulte d'une part, de travaux d'anticipation stratégique et d'autre part, de travaux pré-décisionnels. Les travaux d'anticipation stratégique ont pour but de fournir au ministre ayant les services de secours dans ses attributions, des éléments d'appréciation afin de préparer le CGDIS à faire face aux évolutions à court terme des risques et des effets potentiels des menaces.

Le PNOS constitue ainsi le programme directeur visant à définir les orientations fondamentales en matière de sécurité civile pour le Grand-Duché de Luxembourg. Il permet de définir le niveau de couverture opérationnelle souhaité, ainsi que les moyens financiers pour y parvenir. Son objectif principal est d'offrir à la population une arrivée des secours dans les 15 minutes en cas d'urgence.

Il est élaboré, réévalué et adapté au minimum tous les 5 ans compte tenu de sa nature dynamique et évolutive.



Le projet de PNOS a été transmis aux communes le 1er mars 2021 par voie de circulaire ministérielle, conformément à loi précitée du 27 mars 2018. Elles disposaient alors d'un délai de trois mois pour transmettre au ministère de l'Intérieur leurs observations. En complément, il leur a également été transmis une synthèse du PNOS qui en reprenait les informations principales, et afin de faciliter la compréhension de l'ensemble du processus, un webinaire au profit des élus communaux a été organisé. De plus, le Syvicol s'est saisi du projet de PNOS et a transmis son avis y afférant en date du 20 avril 2021.

A côté des communes, ont également été consultés le ministère de la Santé quant à la couverture territoriale du service d'aide médicale urgente (SAMU) (article 87 de la loi précitée du 27 mars 2018) et le Conseil supérieur de la sécurité civile.

Dans le cadre des travaux préparatoires à l'élaboration des budgets pluriannuels, une présentation du PNOS a également été organisée au profit de l'Inspection générale des finances (IGF).

Après la phase de consultation, le PNOS a été retravaillé afin de tenir compte des observations des différents acteurs consultés. Il a été présenté aux membres du gouvernement, qui l'ont approuvé en date du 20 octobre 2021.

### 4. La création de logements abordables

Les réformes en vue de la création de plus de logements abordables à travers le pacte logement 2.0 constituaient une des priorités absolues en 2021. Le ministère de l'Intérieur a collaboré étroitement avec le ministère du Logement dans l'élaboration du Pacte logement 2.0, notamment en ce qui concerne la réforme de l'article 29bis de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain.

Le pacte logement 2.0 sera en vigueur jusqu'en 2032 et permettra d'entamer une nouvelle approche pour la politique du logement au niveau communal. Le but est de mieux soutenir les communes en tant que partenaires de l'État dans le but d'augmenter l'offre de logements, de mobiliser le potentiel foncier et enfin d'améliorer la qualité résidentielle.

Dans ce cadre, l'article 29bis a pour objectif l'acquisition d'un nombre significatif de logements par le secteur public, ce qui est primordial pour augmenter l'offre en logements abordables et maintenir une bonne mixité sociale dans les futurs quartiers d'habitation. La réalisation de logements abordables se verra renforcée par l'obligation de réserver une part de terrains plus importante à cette fin.

Partant du constat que c'est surtout le prix du foncier qui pèse lourdement dans la création de logements abordables, le gouvernement a décidé d'opter pour un allègement de la charge financière pesant sur la main publique en vue de l'acquisition des fonds réservés aux logements abordables. Ainsi, il a été opté pour l'introduction d'un mécanisme de contrepartie visant à réduire l'impact financier pour la main publique tout en assurant que les droits de propriété privée de l'initiateur d'un plan d'aménagement particulier soient garantis. Il s'agit



en l'occurrence d'allouer à l'initiateur 10 pour cent en plus de surface construite en échange de la cession des terrains réservés à la construction de logements abordables. Cette contrepartie résulte d'analyses effectuées sur base, notamment, de données traitées par l'Observatoire de l'habitat.

De plus amples informations sur les procédures à suivre dans le cadre de l'article 29*bis* sont à disposition dans le dossier afférent sur le <u>site internet</u> du ministère de l'Intérieur.

#### 5. Fusions de communes

Les fusions de communes constituaient un sujet important pour la ministre de l'Intérieur en 2021.

Au cours d'une conférence de presse organisée en date du 25 janvier 2021, la ministre a présenté le guide « Fusions de communes – Toolbox », qui offre aux communes des conseils en matière de procédure et de bonnes pratiques dans le domaine des fusions de communes.

L'objectif de ce document est de sensibiliser les communes aux avantages d'une fusion et de les informer sur les étapes essentielles d'une telle démarche. Effectivement, les fusions permettent à chaque commune du pays de disposer de services de haute qualité, d'une administration mieux équipée et d'une autonomie communale accrue. Dans l'ouvrage, les responsables politiques du Syvicol et de communes déjà fusionnées prennent la parole pour témoigner de leurs expériences. Un exemplaire du guide a été transmis à tous les membres des conseils communaux des 102 communes.

L'année 2021 a été marquée par la finalisation des travaux préparatoires en vue d'une éventuelle fusion entre les communes de Grosbous et Wahl. La ministre de l'Intérieur a participé à deux réunions d'information organisées en amont du référendum du 27 juin 2021 à l'intention des citoyen-ne-s des deux communes. Le résultat, lors du référendum, en faveur de cette fusion, a donné le feu vert à l'élaboration de la convention de fusion entre l'Etat et les communes et de l'avant-projet de loi portant fusion des deux communes.

Dans le cadre des travaux préparatoires des fusions envisagées entre les communes de Bous et de Waldbredimus, d'une part, et les cinq communes concernées par la fusion « Nordstad », à savoir Bettendorf, Diekirch, Erpeldange-sur-Sûre, Ettelbruck et Schieren, d'autre part, plusieurs réunions de concertation avec la ministre de l'Intérieur ont eu lieu au cours de l'année 2021.

Concernant les aides financières spéciales de l'Etat en vue d'une fusion, la ministre de l'Intérieur a pu communiquer aux communes intéressées que celles-ci ont été augmentées par rapport au mécanisme ancien. Le gouvernement a également décidé, en décembre 2021, de l'accompagnement financier de la future « Nordstad ».



### 6. Renforcement des compétences des agents municipaux

En avril 2021, la ministre de l'Intérieur a présenté les amendements gouvernementaux au projet de loi n° 7126 relatif aux sanctions administratives communales et à l'élargissement des compétences des agents municipaux.

Le but du projet de loi est d'élargir les compétences des agents municipaux pour les habiliter, d'une part, à faire le constat de faits sanctionnés par des amendes administratives ou pénales et, d'autre part, à offrir un service de proximité pour améliorer le sentiment de sécurité des citoyen-ne-s.

Une liste d'infractions définies par la loi que les communes peuvent adopter dans leurs règlements généraux de police permettra aux agent-e-s municipaux/-ales, mais également aux membres du cadre policier de la police grand-ducale de sanctionner ces infractions par des amendes administratives de 25 à 250 euros.

Les amendements gouvernementaux viennent d'enrichir le projet de loi initial par l'introduction non seulement d'un volet répressif, mais aussi d'un volet préventif. Ainsi, les agents municipaux assureront également un service de proximité avec des missions d'assistance et de soutien clairement définies et recevront, à cet effet, des formations adaptées.

Suite au deuxième avis complémentaire du Conseil d'Etat du 15 juin 2021, des amendements parlementaires ont été élaborés en étroite collaboration avec le ministère de l'Intérieur. Le projet de loi est actuellement en attente du troisième avis complémentaire du Conseil d'Etat.

### 7. L'évaluation de la réforme des finances communales

Au cours de l'année 2021, la Banque centrale a évalué la réforme des finances communales entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Cette réforme avait comme objectif, premièrement, d'améliorer la stabilité des finances communales et, deuxièmement, d'atténuer les disparités entre les communes via l'introduction de nouveaux critères de péréquation. De nombreux échanges entre la Banque centrale et la Direction des finances communales ont eu lieu pour obtenir et analyser les données des finances communales se rapportant aux années 2017 à 2020. Ce rapport indépendant a été publié en date du 23 avril 2021 et peut être téléchargé ici. Il retient que les objectifs de la réforme ont été globalement atteints, même si des efforts pouvaient encore être entrepris. Les chiffres démontrent par exemple que l'écart du revenu par habitant entre régions du pays (excepté la Ville de Luxembourg) a diminué de quasiment 8% en 2015 à un peu moins de 2,5% en 2020.

En juin 2021, la ministre de l'Intérieur a présenté non seulement les résultats de rapport, mais également le nouveau « dashboard » des finances communales lors d'une conférence de presse. Ce nouvel outil permet d'apporter une vigilance particulière à la stabilité financière des 102 communes du pays. Chaque mois, de nouvelles données provenant des communes alimentent le « dashboard » et un système d'alerte permet de veiller sur la situation financière



à l'aide d'indicateurs développés. En fonction du niveau d'alerte atteint, suite à une tendance défavorable détectée, les communes seront contactées par la Direction des finances communales pour, si nécessaire, y remédier ensemble et recevoir les conseils appropriés. En 2021, aucune commune ne se trouvait dans une situation financière délicate. Même si les communes ont souffert de la pandémie, elles ont su maintenir un niveau d'investissement élevé, tout en stabilisant leur situation financière.

### 8. Lancement du projet « Outlier Detection » dans le cadre de l'initiative Al4Gov

Après avoir participé au concours Al4Gov initié par le ministère de la Digitalisation, le projet « Outlier Detection » du ministère de l'Intérieur a été retenu. Ce projet vise à détecter des anomalies dans les données financières des entités du secteur communal en utilisant l'intelligence artificielle. Ainsi, le projet permettra d'améliorer l'échange, la qualité et l'interprétation des données financières entre le ministère de l'Intérieur et les entités du secteur communal. Après avoir passé un marché public, le projet « Outlier Detection » a démarré en novembre 2021. Depuis, un prestataire externe travaille au sein du ministère de l'Intérieur en collaboration étroite avec les experts en data science, en comptabilité et en digitalisation. Un comité de pilotage du projet se composant de membres du ministère de l'Intérieur et du ministère de la Digitalisation suit les phases essentielles du projet.

### 9. Intempéries des 14 et 15 juillet 2021

Le 14 et 15 juillet 2021 ont fait l'objet de pluies fortes de manière continue et ont été d'une telle ampleur que tout le pays a subi des inondations plus au moins importantes. Les conséquences ont été d'une gravité imprévisible et ont impacté les citoyen-ne-s, les commerces, les entreprises ainsi que les communes. Le plan d'intervention d'urgence « intempéries » a été déclenchée, dont la présidence a été assurée par la ministre de l'Intérieur.

Elle a tenu à aller sur les lieux sinistrés afin d'assurer aux responsables communaux son soutien et de les encourager dans de tels moments pénibles.

La ministre a ensuite appelé à la solidarité nationale du gouvernement pour déclarer les intempéries du 14 et 15 juillet 2021 « catastrophe et calamité naturelles » afin de pouvoir offrir aux communes, entreprises et particuliers une aide financière leur permettant de faire face aux dégâts. Suite à la décision du 15 juillet 2021 du gouvernement en conseil, donnant une suite favorable à la requête de la ministre, les communes ont été appelées à demander un remboursement des frais engagés par le biais d'un formulaire qui leur avait été envoyé par voie de circulaire. Les communes pourront soumettre leurs demandes de remboursement jusqu'au 15 juillet 2022, sous réserve de prolongation.

Afin de traiter lesdites demandes, un groupe de travail a été créé au sein du ministère constitué d'agent-e-s de la Direction de la sécurité civile et de la Direction des finances communales. Les remboursements pourront prévisionnellement avoir lieu dès début 2022.



### 10. Réforme de l'enseignement musical

Au cours de l'année 2021, le ministère de l'Intérieur a étroitement collaboré avec le ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse dans le cadre de la réforme de l'enseignement musical dans le secteur communal. Le ministère de l'Intérieur a particulièrement collaboré à l'élaboration des dispositions ayant trait au financement de l'enseignement musical et aux conditions de travail, de formation et de rémunération du personnel enseignant, comportant notamment une revalorisation des carrières des chargés de cours de l'enseignement musical dans le secteur communal.

### 11. Préparations en vue des élections communales 2023

En date du 2 septembre 2021, la ministre de la Famille et de l'Intégration, Corinne Cahen, la ministre de l'Intérieur, Taina Bofferding, et la ministre de la Justice, Sam Tanson, ont présenté les changements législatifs en vue des élections communales en 2023.

Conformément au programme gouvernemental 2018-2023 qui indique que « Les moyens tendant à améliorer la participation des citoyens étrangers aux élections locales seront étudiés », le projet de loi n°7877 portant modification de la loi électorale modifiée du 18 février 2003 a pour objet de faciliter l'accès aux élections communales ainsi que de promouvoir l'intégration des ressortissants d'un autre État membre de l'Union européenne et des autres ressortissants étrangers.

Il est ainsi projeté de supprimer la clause de résidence de 5 ans et de prolonger le délai d'inscription des ressortissants non-luxembourgeois sur les listes électorales. Le ministère de l'Intérieur a contribué au dépôt dudit projet de loi par le ministère d'État.

La ministre de l'Intérieur a en outre annoncé que les prochaines élections communales ont été fixées au 11 juin 2023. Vu que les élections législatives auront lieu en octobre 2023, les élections communales ont été avancées.

Pour en tenir compte, le ministère de l'Intérieur a déposé, en date du 30 septembre 2021, le projet de loi n°7892, qui vise principalement à compléter la loi communale modifiée du 13 décembre 2003 par des dispositions afférentes.

De plus, ce projet de loi profite de l'occasion pour changer le mode de détermination du nombre de conseillers communaux et du nombre des échevins à attribuer à chaque commune. Il est ainsi proposé de remplacer, comme base de données, le recensement général de la population par le registre national des personnes physiques.

Les deux projets de loi sont actuellement en attente de l'avis du Conseil d'État.

Finalement, un groupe de travail a été formé au sein du ministère de l'Intérieur qui a commencé avec les premières préparations en vue de l'organisation des élections communales.



### 12. Deng Zukunft op der Gemeng

En octobre 2021, la ministre de l'Intérieur et les partenaires sociaux de la commission centrale ont présenté une nouvelle campagne de recrutement et de sensibilisation, placée sous le signe « Deng Zukunft op der Gemeng : Villfälteg. Lokal. Modern. ».

Le secteur communal est un secteur à la recherche de profils professionnels très variés. Les arguments dont les communes et syndicats de communes disposent en tant qu'employeur sont la grande diversité du secteur, un travail dans l'intérêt de la collectivité et des conditions comparables à celles de l'État. Le secteur communal a besoin de personnel capable et motivé afin d'offrir aux citoyen-ne-s le meilleur service possible.

La campagne informe, d'un côté, sur les conditions d'accès au secteur communal et sur les examens d'admissibilité et, de l'autre côté, sur la grande variation de profils et d'opportunités que le secteur communal peut offrir.

Dans ce cadre, le ministère de l'Intérieur a participé pour la première fois, aux côtés de personnes issues du secteur, à la foire de l'étudiant (virtuelle) et mettra en œuvre des actions de promotions ciblées, comme une séance d'information au centre militaire de Diekirch en janvier 2022.

# 13. Réforme de la formation pendant le service provisoire des fonctionnaires et employés communaux – volet formation spéciale

L'année 2021 a été consacrée à l'élaboration des programmes et des modalités d'organisation de la formation spéciale des fonctionnaires communaux et de l'examen y afférent, prévus par le règlement grand-ducal du 23 avril 2021 portant organisation de la formation pendant le service provisoire des fonctionnaires communaux ainsi que du cycle de formation de début de carrière des employés communaux.

La nouvelle formation spéciale des fonctionnaires communaux comportera à l'avenir 60 heures de formation et sera organisée sous forme de modules agencés en fonction de l'affectation des candidat-e-s. Elle comportera pour chaque candidat-e certaines matières obligatoires et des matières au choix afin de permettre à chaque fonctionnaire en service provisoire d'axer sa formation dans la mesure du possible sur les missions qui lui sont confiées. La nouvelle formation aura ainsi pour but de doter les candidat-e-s des connaissances « métiers » dont ils/elles auront besoin dans l'accomplissement de leur travail journalier.

### 14. Lancement des formations du tronc commun de la formation générale

En coopération avec l'Institut national d'administration publique (INAP), le ministère de l'Intérieur a participé à la mise en place des formations du tronc commun proposées dans le cadre de la nouvelle formation générale des fonctionnaires et employés communaux. De nouveaux supports de cours ont été élaborés par les agent-e-s du ministère dans les domaines



suivants : législation communale, statut et rémunération des agents communaux, budget et comptabilité des communes. Depuis le mois d'avril 2021, plusieurs agent-e-s du ministère de l'Intérieur interviennent régulièrement comme formateurs/-trices dans ces cours qui s'adressent à tous les fonctionnaires et employés communaux en service provisoire.

### 15. Mise en œuvre de la gestion par objectifs

La réforme dans la fonction publique communale de 2017 a introduit le système de la gestion par objectifs qui assure le suivi de la performance générale de l'administration et de la performance individuelle de ses agent-e-s. La gestion par objectifs prévoit des entretiens individuels et d'appréciation réguliers entre l'interlocuteur hiérarchique et le fonctionnaire. Afin de familiariser les entités communales avec les modalités pratiques de la gestion par objectifs, le ministère de l'Intérieur a organisé, en collaboration avec le Centre de gestion du personnel et de l'organisation de l'Etat (CGPO), 5 formations sous forme de visioconférences au cours de l'année 2021.

Un projet-pilote regroupant 3 communes ainsi qu'un syndicat de communes a été lancé en 2020 et accompagné par un comité de pilotage comportant des représentant-e-s du ministère de l'Intérieur, du Syvicol et des représentant-e-s du personnel communal. Le projet-pilote a pris fin en 2021, le comité de pilotage ayant élaboré quelque 30 descriptions-type de fonction qui ont été mises à disposition des entités communales.



# L'année 2021 en images

### 8 janvier

#### **ASSERMENTATIONS**

- Laurent Klein a été nommé aux fonctions d'échevin de la commune de Beckerich,
- Sonia Fischer-Fantini a été nommée aux fonctions d'échevine de la commune de Garnich,
- Marco Lux a été nommé aux fonctions d'échevin de la commune de Kayl.



### 12 janvier



#### **ASSERMENTATION**

 Erny Strecker a été nommé aux fonctions d'échevin de la commune de Roeser.

### 16 janvier

#### **ASSERMENTATION**

 Christophe Thirifay a été nommé aux fonctions d'échevin de la commune de Tandel.



### 22 janvier



### **ASSERMENTATIONS**

- Marc Gergen a été nommé aux fonctions de bourgmestre de la commune de Préizerdaul,
- Fernand Muller et Marc Rehlinger ont été nommés aux fonctions d'échevins de la commune de Préizerdaul.
- Luc Feller a été nommé aux fonctions d'échevin de la commune de Mamer.

### 25 janvier

### **CONFÉRENCE DE PRESSE**

 Présentation de l'ouvrage « Fusions de communes – Toolbox » mis à disposition des communes intéressées par une fusion.





### 26 janvier

#### **ASSERMENTATION**

 Jean-Marie Jans a été nommé aux fonctions d'échevin de la commune de Bettembourg.



### 28 janvier



#### CÉRÉMONIE DE REMISE DE MÉDAILLE D'HONNEUR

 La ministre de l'Intérieur, Taina Bofferding, a décoré, au nom du Grand-Duc, Ahmed Alabdulmohsen et Armand Trausch avec la médaille d'honneur pour acte de courage et de dévouement.

### 4 février

#### **CONFÉRENCE / WEBINAIRE**

 Réunion d'information sur le Pacte logement 2.0 destiné aux mandataires politiques communaux et aux acteurs intéressés en présence du ministre du Logement, Henri Kox, de la ministre de l'Intérieur, Taina Bofferding, et du président du Syvicol, Emile Eicher.



### 5 février



#### ASSERMENTATIONS

- Nico Pundel a été nommé aux fonctions de bourgmestre de la commune de Strassen,
- Betty Welter-Gaul a été nommée aux fonctions d'échevine de la commune de Strassen,
- Jean-Claude Roob a été nommé aux fonctions d'échevin de la commune de Strassen,
- Luc Recken a été nommé aux fonctions de bourgmestre de la commune de Vichten,
- Jean Colombera a été nommé aux fonctions d'échevin de la commune de Vichten.



### 23 février

#### **ASSERMENTATIONS**

- Claude Weiler a été nommé aux fonctions d'échevin de la commune de Clervaux,
- Jean-Paul Zeimes a été nommé aux fonctions d'échevin de la commune de Schieren.



### 4 mars



#### **CONFÉRENCE DE PRESSE**

 Présentation du plan national d'organisation des secours (PNOS) dont l'objectif principal est de permettre au CGDIS de pouvoir intervenir endéans 15 minutes à travers le pays.

### 24 mars

#### REUNION

 Première assemblée du Conseil supérieur de la sécurité civile.



### 26 mars



#### **CONFÉRENCE / WEBINAIRE**

 Présentation et discussion sur le PNOS avec près de 90 bourgmestres, échevins et conseillers communaux.

### 7 avril

#### **CONFÉRENCE DE PRESSE**

 Présentation de la réforme portant sur le renforcement des compétences des agents municipaux et du service de proximité.





### 7 avril

#### CAMPAGNE

 Lancement de la campagne en ligne sur les nouvelles missions et le renforcement de compétences des agents municipaux.



LES NOUVELLES MISSIONS

### 13 avril



#### **VISITE DES LIEUX**

 Visite du CIS Dudelange et du CSU-112 à Gasperich par le Premier ministre, ministre d'Etat, Xavier Bettel, et la ministre de l'Intérieur, Taina Bofferding, accompagnés par la présidente du CA du CGDIS, Lydie Polfer, afin de rencontrer des membres du personnel de la sécurité civile impliqués en première ligne dans la lutte contre la COVID-19.

### 21 avril

#### **TABLE RONDE**

 Lors de la table ronde de l'OAI – Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils
 Taina Bofferding a souligné l'importance des projets tels que le Pacte Logement 2.0, le Baulandvertrag et le Remembrement ministériel, destinés à faciliter la création de plus de logements abordable.



### 10 mai



#### **ENTREVUE**

 La ministre de l'Intérieur Taina Bofferding a reçu des représentants de la « Lëtzebuerger Denkmalschutz Federatioun » récemment constituée.

La ministre y a relevé qu'un bon nombre d'immeubles qui auraient pu être démolis selon les anciens PAG seront protégés par les PAG de la nouvelle génération.



### 12 mai

# DÉBAT DE CONSULTATION À LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

 La ministre de l'Intérieur Taina Bofferding a consulté les députés sur les orientations et priorités politiques de la refonte de la loi communale.



### 15 mai



#### **ECHANGE**

 Débat constructif entre le ministère de l'Intérieur, le CGDIS et le Syvicol au sujet du PNOS.

### 17 et 18 mai

### ATELIER DE CO-CONSTRUCTION

 Dans le cadre des ateliers « Customer Journey », des agent-e-s de communes et syndicats de pilotage et des agent-e-s du MINT ont travaillé ensemble sur les sujets transactions immobilières et personnel communal en vue de préparer le terrain pour une plateforme digitale qui sera mise en place pour moderniser l'exercice de la tutelle administrative.



### 21 mai



#### **ECHANGE**

 Échange entre Taina Bofferding et les collèges des bourgmestre et échevins de Bous et Waldbredimus en vue d'une fusion de communes.



### 1 juin

#### **ASSERMENTATION**

 Jean-Paul Kieffer a été nommé aux fonctions d'échevin de la commune de Remich.



### 4 juin



#### **CONFÉRENCE DE PRESSE**

 Confirmation de la stabilité des finances communales et présentation d'un système d'alerte sur la situation financière des communes.

### 4 juin

#### VISITE

 Réunion d'information dans le cadre du référendum pour la fusion envisagée de Grosbus et Wal.



### 12 juin



#### VISITE

 Visite de Taina Bofferding accompagnée par le ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural et ministre de la Sécurité sociale, Romain Schneider, le directeur général du CGDIS, Paul Schroeder, et l'échevin de la Ville de Wiltz, Pierre Koppes, du « Pompjeesmusée an der Géitz » à Wiltz.



### 15 juin

#### ATELIER DE CO-CONSTRUCTION

 Dans un atelier de co-construction, le Syvicol et le MINT ont défini ensemble les grands principes déontologiques pour les membres des conseils communaux.



### 17 juin



#### REMISE DE DISTINCTIONS HONORIFIQUES

 En 2021, le conseiller communal de la Ville d'Ettelbruck, Jean-Pierre Gutenkauf, et un collaborateur du ministère de l'Intérieur, Luc Wolff, ont reçu une distinction honorifique dans l'ordre de Mérite du Grand-Duché de Luxembourg.

### 28 juin

### CAMPAGNE

 Lancement de la campagne « Wéi geet et ? » pour la Fonction publique communale, initiée par la FGFC, par son président Marco Thomé, avec le ministre de la Fonction publique, Marc Hansen, la ministre de l'Intérieur, Taina Bofferding, et le président du Syvicol, Emile Eicher.



### 1 juillet



#### **ENTREVUE**

 Taina Bofferding a reçu le bureau du Syvicol pour l'informer que la date des prochaines élections communales sera fixée sur le 11 juin 2023.



### 13 juillet

#### REUNION

 La Commission centrale, plate-forme de concertation entre partenaires sociaux pour toutes les questions relevant du domaine de la gestion du personnel dans les communes et entités assimilées a trouvé un accord sur des améliorations pour le personnel.



### 14 juillet



#### **DÉCLARATION VISUELLE**

Lors du vote de la loi sur le Pacte Logement 2.0
à la Chambre des Députés, Taina Bofferding
souligne que les instruments du Pacte permettent de
garantir que les logements abordables restent dans
la main publique.

### 15 juillet

# CONSEIL DE GOUVERNEMENT EXTRAORDINAIRE

 A l'issue d'une réunion en séance extraordinaire, le Conseil de gouvernement déclare les intempéries et leurs conséquences comme catastrophe et calamité naturelles.



### 19 juillet



# CELLULE DE CRISE GOUVERNEMENTALE « INTEMPÉRIES »

 Point sur la situation dans les communes sinistrées par les intempéries et les inondations par la cellule de crise gouvernementale « intempéries » sous la présidence de la ministre de l'Intérieur, Taina Bofferding.



### 20 juillet

#### **ENSEIGNEMENT MUSICAL**

 Lors d'une réunion, la ministre de l'Intérieur, Taina Bofferding, le ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, Claude Meisch, l'Association des chargés de l'enseignement national (ACEN) et la Fédération générale de la fonction communale (FGFC) annoncent qu'un accord a été trouvé sur le reclassement des chargés de cours de l'enseignement musical communal.



### 20 juillet



#### CONVENTION

 Signature d'une convention entre le MINT et la Fédération nationale des pompiers (FNP) déterminant les engagements de la FNP dans l'intérêt de ses membres qui regroupent les pompiers et les amicales des centres d'incendie et de secours et des groupes d'intervention spécialisés qui lui sont affiliés ainsi que les fédérations territoriales.

### 20 juillet

#### RÉCEPTION DES ÉQUIPES DE SECOURS AYANT ŒUVRÉ DANS NOS PAS VOISINS LORS DES INONDATIONS

 Le Premier ministre, Xavier Bettel, et la ministre de l'Intérieur, Taina Bofferding, ont reçu les premières équipes de secours dans le cadre du soutien du Luxembourg dans la lutte contre les intempéries en Belgique et en Allemagne.



### 22 juillet



### CONFÉRENCE DE PRESSE

 Présentation de la réforme pour un enseignement musical de qualité accessible à tous les jeunes, en présence du ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, Claude Meisch, de la ministre de l'Intérieur, Taina Bofferding, et du président du Syvicol, Emile Eicher.



### 22 juillet

#### **VISITE**

 Visite des lieux, une semaine après les intempéries, dans certaines communes impactées par la catastrophe.



### 28 juillet



#### VISITE

 Taina Bofferding boucle son tour d'été traditionnel d'échange direct avec les femmes et hommes du CGDIS.

### 29 juillet

#### **ASSERMENTATION**

 Jean-Joseph Tholl a été nommé aux fonctions d'échevin de la commune de Waldbillig.



### 18 août



# AIDE APPORTÉE À HAÏTI SUITE À UN TREMBLEMENT DE TERRE

 Taina Bofferding, ministre de l'Intérieur, et Franz Fayot, ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, répondent favorablement à une requête officielle d'aide internationale lancée par le Bureau de coordination des affaires humanitaires des Nations unies (UNOCHA), suite au tremblement de terre à Haiti.



### 23 août

#### DÉPLOIEMENT DE MODULES EMERGENCY.LU À HAÏTI

 Le Luxembourg envoi de l'aide supplémentaire à Haïti avec le déploiement de 3 modules emergency.lu



### 24 août



#### **ASSERMENTATIONS**

- Claude Leuck a été nommé aux fonctions d'échevin de la commune de Lenningen,
- Gennaro Pietropaolo a été nommé aux fonctions d'échevin de la commune de Sandweiler.

### 31 août

### **RÉUNION « GÄICHEL »**

 La consolidation de la coopération en temps de catastrophes et dans le domaine de la sécurité civile était à l'ordre du jour de la réunion traditionnelle « Gäichel » lors de laquelle les gouvernements belges et luxembourgeois s'échangent régulièrement.



### 2 septembre



### **CONFÉRENCE DE PRESSE**

 La ministre de la Famille et de l'Intégration, Corinne Cahen, la ministre de l'Intérieur, Taina Bofferding, et la ministre de la Justice, Sam Tanson, ont présenté les changements en vue des élections communales en 2023.



### 9 septembre

#### **ASSERMENTATIONS**

- Jeff Gangler a été nommé aux fonctions de bourgmestre de la commune de Boulaide,
- Arnold Jakobs a été nommé aux fonctions d'échevin de la commune de Boulaide.



### 21 septembre



#### CAMPAGNE

 Lancement de la campagne en ligne dans le cadre du pacte logement 2.0.

### 7 octobre

### **ASSERMENTATIONS**

- Franco Campana a été nommé aux fonctions de bourgmestre de la commune de Nommern,
- Marc Reiter a été nommé aux fonctions d'échevin de la commune de Nommern.



### 7 octobre



### **CONFÉRENCE DE PRESSE**

 Lors d'une conférence de presse au CIS Mamer, à l'aube de la 3ème Journée nationale de la prévention du 10 octobre, le nouveau cours de premiers secours a été présenté.



### 18 octobre

#### **ECHANGE**

 La ministre de l'Intérieur, Taina Bofferding, a reçu le bureau du Syvicol pour un échange de vues sur des sujets d'actualité.

Les sujets à l'ordre du jour étaient l'introduction facultative du système CovidCheck, la refonte de la loi communale et l'impact notable de l'intervention du CGDIS lors des intempéries.



### 21 octobre



#### **CONFÉRENCE DE PRESSE**

 Présentation de la campagne « Deng Zukunft op der Gemeng : Villfälteg. Lokal. Modern. » par Taina Bofferding, ensemble avec les partenaires sociaux (Syvicol, FGFC et OGBL).

### 21 octobre

#### CAMPAGNE

Lancement en ligne de la campagne nationale
 « Deng Zukunft ob der Gemeng ».



### 21 octobre



#### **ASSERMENTATIONS**

- Sammy Wagner a été nommé aux fonctions de bourgmestre de la commune de Steinfort,
- Marianne Dublin-Felten a été nommée aux fonctions d'échevine de la commune de Steinfort.



### 26 octobre

#### **CONFÉRENCE DE PRESSE**

 Présentation du PNOS définitif, qui donne de la visibilité aux ambitions du CGDIS, justifie son organisation et conduit à la réalisation des plans d'équipement, de recrutement, de formation et d'implantation des infrastructures nécessaires.



### 17 novembre



#### **MISE EN SERVICE DU NOUVEAU 112**

 Mise en service des nouvelles infrastructures du 112 au CNIS par la ministre de l'Intérieur,
 Taina Bofferding, en présence de la présidente du CA du CGDIS, Lydie Polfer, et du directeur général du CGDIS, Paul Schroeder.

### 19 novembre

### **ASSERMENTATION**

 Romain Braquet a été nommé aux fonctions d'échevin de la commune de Clervaux.



### 2 décembre



#### **ASSERMENTATION**

 Romain Kockelmann a été nommé aux fonctions d'échevin de la commune de Kehlen.

### 14 décembre

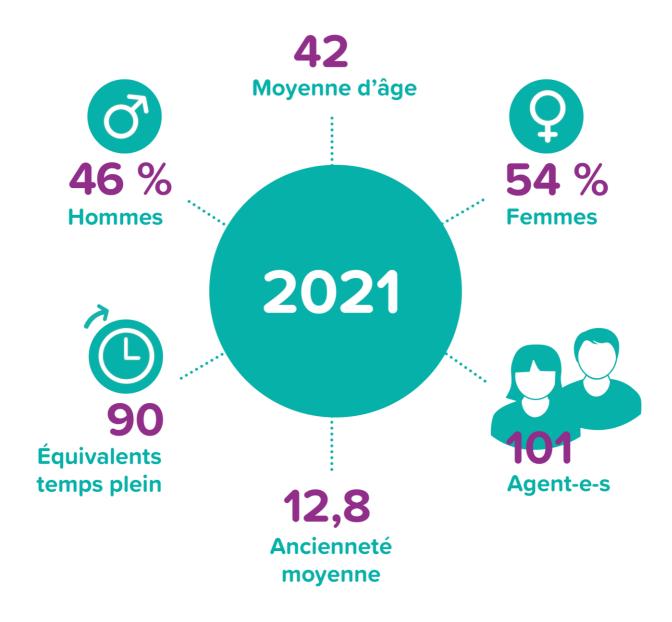
### **ASSERMENTATION**

 Raphaël Schmitz a été nommé aux fonctions d'échevin de la commune de Junglinster.



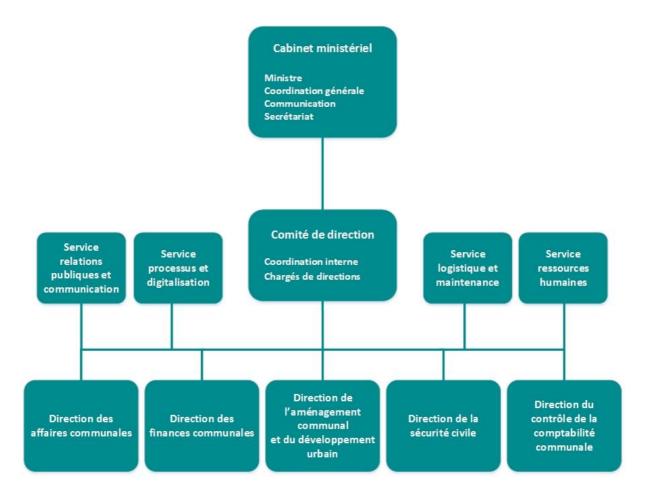


### Panorama social du ministère de l'Intérieur



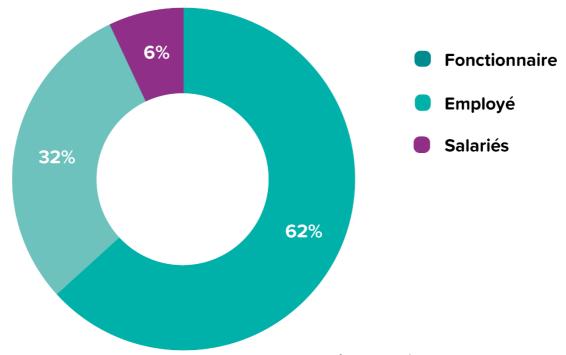
La réorganisation du ministère de l'Intérieur dans l'optique de parfaire son rôle de partenaireconseil des communes a été poursuivie en 2021. Dans cette optique, une réorganisation interne du ministère a abouti à la création de quatre services transversaux qui soutiennent les directions dans leur travail.

Ainsi ont été crées le service relations publiques et communication, le service processus et digitalisation, le service logistique et maintenance et le service ressources humaines. Le nouvel organigramme du ministère se présentè dès lors comme suit :

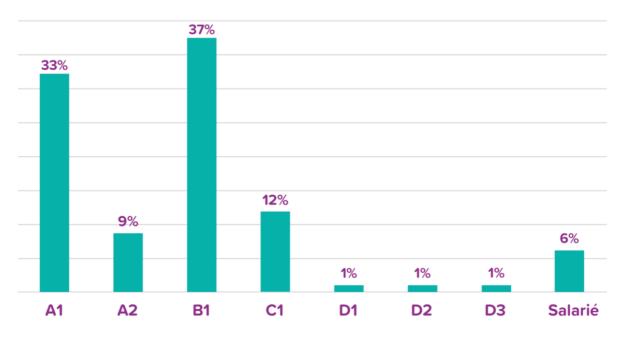


Nouvel organigramme du ministère de l'Intérieur





Répartition des agent-e-s par statut



Répartition des agent-e-s par groupe de traitement



### Les activités de 2020 par Directions et Services

### Direction des affaires communales (DAC)

### 1. Le service du personnel communal

Dans le cadre de la gestion journalière du personnel communal, le service du personnel communal a assuré la vérification et le traitement des dossiers du personnel des communes, syndicats de communes et établissements publics placés sous la surveillance des communes. En 2021, il a procédé au contrôle et à l'approbation de quelque 5.600 délibérations des autorités du secteur communal en matière de gestion du personnel.

Le service a également conseillé les administrations communales dans l'exécution des dispositions légales et réglementaires régissant le régime statutaire et les rémunérations du personnel communal.

Dans l'intérêt de l'application de la loi modifiée du 15 juin 1999 portant organisation de l'Institut national d'administration publique et des règlements d'exécution y afférents, le service du personnel communal a collaboré étroitement avec les responsables du ministère de la Fonction Publique et de la Réforme administrative et la Direction de l'Institut national d'administration publique dans le cadre de l'organisation des différentes formations pour fonctionnaires et employés communaux.

La commission centrale, instituée en exécution de l'article 45 de la loi modifiée du 24 décembre 1985 fixant le statut général des fonctionnaires communaux, s'est réunie 3 fois en 2021 sous la présidence de la ministre de l'Intérieur.

La commission de contrôle, chargée de se prononcer au sujet des demandes de changement de groupes de traitement des fonctionnaires communaux, a émis en 2021 un avis au sujet de 79 demandes de fonctionnaires communaux.

#### 2. Le service des examens et formations

Les résultats des différents examens organisés par le ministère de l'Intérieur se présentent comme suit :

#### Examens d'admissibilité

Groupe de traitement	Inscriptions	Participants	Réussites	Echecs
A1 – administratif	77	62	41	21
A1 – scientifique	70	60	42	18
A2 – administratif	98	76	38	38
A2 – scientifique	39	37	27	10
A2 – psycho-social	3	3	1	2
B1 – administratif	525	431	233	198



B1 – technique	130	94	59	35
B1 – éducatif	25	22	13	9
C1 – administratif	281	237	107	130
C1 – technique	84	70	30	40
D1 – Agent de transport	94	84	30	54
D1 – Artisan	53	46	25	21
D2 – Agent municipal	125	109	55	54
D2 – Agent des domaines	23	17	7	10

### Examens d'admission définitive

Groupe de traitement	Inscriptions	Participants	Réussites	Echecs	Ajournements
D2 – Agent municipal	14	14	12	/	2
D1 – Agent de transport	40	39	34	2	3
D1 – Artisan	17	17	12	1	4
A1 – scientifique	8	7	7	/	/
A2 – psycho-social	4	3	2	1	/
C1 – technique	5	4	4	/	/
B1 – psycho-social	2	2	2	/	/
B1 – Secrétaire	11	10	7	3	/
communal					
B1 – technique	22	18	11	4	3

### Examens de fin de formation spéciale

Groupe de traitement	Inscriptions	Participants	Réussites	Echecs	Ajournements
A1 – administratif	7	6	6	/	/
A2 – scientifique	18	17	17	/	/
B1 – Receveur	11	11	En cours	En cours	En cours
communal					
B1 – administratif	38	38	35	3	/
C1 – administratif	21	21	2	19	/

### Examens de promotion

Groupe de	Inscriptions	Participants	Réussites	Echecs	Ajournements
traitement					
D2 – Agent municipal	10	9	6	1	2
D1 – Agent de	104	54	En cours	En cours	En cours
transport					
D1 – Artisan	18	15	13	2	/
C1 – administratif	23	19	En cours	En cours	En cours
C1 – technique	2	2	2	/	/
B1 – administratif	66	53	En cours	En cours	En cours
B1 – technique	15	13	11	1	1
B1 – socio-éducatif	1	1	1	/	/



#### Examens de carrière

Groupe d'indemnité	Inscriptions	Participants	Réussites	Echecs	Ajournements
B (secteur administratif)	10	4			
B (secteur technique)	4	3			
B (secteur socio-	21	13		En cou	ırc
éducatif)				En cou	11.5
C (secteur administratif)	4	1			
C (secteur technique)	4	1			
D (secteur administratif)	3	1			

### Formations organisées

Les formations suivantes ont été organisées par le ministère de l'Intérieur :

- Cours préparatoires à l'examen de promotion du groupe de traitement B1, sousgroupe administratif : 65 participant-e-s.
- Cours préparatoires à l'examen de promotion du groupe de traitement C1, sousgroupe administratif : 27 participant-e-s.
- Cours préparatoires à l'examen d'admission définitive et à l'examen de promotion du groupe de traitement D1, artisan et agent de transport et du groupe de traitement C1, expéditionnaire technique : 38 participant-e-s.
- Cycle de perfectionnement en matière de gestion administrative pour les agents dans la fonction du secrétaire communal : 8 participant-e-s.

### 3. Le service des marchés publics et transactions immobilières

#### Marchés publics

En vertu de l'article 149 du règlement grand-ducal modifié d'exécution du 8 avril 2018 de la loi du 8 avril 2018 sur les marchés publics, le ministère de l'Intérieur contrôle la légalité des dossiers de soumission qui lui sont transmis par les entités communales.

En 2021, la ministre de l'Intérieur a été saisie d'approximativement 978 dossiers courants de marchés publics. Lors du contrôle des dossiers de marchés au ministère de l'Intérieur, certaines irrégularités relatives au non-respect des prescriptions à remplir aux termes de la règlementation sur les marchés publics ont été observées et notifiées aux pouvoirs adjudicateurs en vue d'une meilleure application des textes législatifs et règlementaires en la matière. A ceci s'ajoute que certains dossiers de marchés ont dû être retournés aux pouvoirs adjudicateurs concernés, dans la mesure où les dossiers présentés n'étaient pas complets.

Par ailleurs, le service a fait fonction de conseil aux communes et syndicats de communes dans l'élaboration de divers dossiers spéciaux de marchés publics, mais également concernant l'application générale des procédures prévues par la législation relative aux marchés publics.



Le ministère de l'Intérieur est représenté au sein de la Commission des Soumissions instituée auprès du ministre ayant dans ses attributions les travaux publics, à savoir actuellement le ministre de la Mobilité et des Travaux publics, en vertu de l'article 159 de la loi modifiée du 8 avril 2018 sur les marchés publics. On constate qu'il y a une répartition à peu près égale entre les marchés du secteur étatique et du secteur communal en ce qui concerne les dossiers dont la Commission est saisie, soit dans le cadre de sa mission consultative, soit dans le cadre de la saisine obligatoire prévue par la loi.

#### Transactions immobilières

La mission du ministère de l'Intérieur en matière de transactions immobilières des communes, syndicats de communes et des établissements publics placés sous la surveillance des communes consiste à vérifier si les opérations envisagées ne sont pas contraires à la loi, ni à l'intérêt général.

En 2021, l'activité du service portant sur le contrôle de la légalité des transactions immobilières a été en légère augmentation par rapport à l'année 2020. Alors qu'en 2020, le service a traité 389 dossiers concernant les opérations immobilières réalisées dans le secteur communal, il a été saisi en 2021 de 405 dossiers. Cela représente une augmentation de 4% des dossiers à traiter par rapport à l'année 2020. Le total de 405 dossiers ne couvre que les délibérations transmises dans le cadre de la tutelle administrative et n'inclut pas les demandes d'avis portant sur les projets de délibération ou encore les demandes de conseil adressées au service concerné.

Le nombre de dossiers reçus peut être ventilé en fonction de l'objet de la transaction immobilière effectuée:

Ventes	59
Acquisitions	127
Echanges	17
Reclassement	62
/Déclassement	
Divers <sup>1</sup>	140

En ce qui concerne les acquisitions, l'accent a été mis, par les communes, sur les terrains à bâtir, le développement de nouveaux lotissements ou la construction de logements sociaux, respectivement de logements à coût modéré. D'autres acquisitions ont été opérées dans le but d'agrandir la réserve foncière en vue de l'urbanisation d'un site, d'une part, et de développer des infrastructures existantes, d'autre part. Enfin, les communes ont acheté des terrains ou des bâtiments pour créer des installations publiques telles que crèches, maisons relais ou dans l'intérêt de l'aménagement d'une zone d'activités économiques.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> La rubrique « divers » concerne des dossiers portant sur des domaines variés tels que les concessions de droits de superficie, les renonciations à l'exercice du droit de préemption, les constitutions de servitudes et de droits d'emphytéose.



•

Dans 11 dossiers, les autorités communales se sont portées acquéreurs d'immeubles via l'exercice du droit de préemption.

Dans le cadre du contrôle de la légalité des opérations immobilières, certains dossiers ont fait l'objet de demandes complémentaires d'information dans la mesure où ils ne contenaient pas les pièces nécessaires à l'appréciation de l'opération, conformément à la circulaire n°1205 datée du 17 janvier 1989.

En complément du traitement des dossiers, le service a participé aux réunions du groupe de travail institué par le ministère du Logement dans le cadre de la réforme du droit de préemption.

### 4. Le service du conseil juridique au secteur communal

Le service a pour mission de conseiller juridiquement les élu-e-s et agent-e-s des communes et entités assimilées en amont et en aval de leurs prises de décision et d'effectuer le contrôle de légalité d'un certain nombre d'actes communaux.

#### Eusions de communes

Le service sensibilise, informe et accompagne les communes dans le cadre d'un projet de fusion. Il s'agit d'aider les responsables communaux de façon très concrète dans leurs discussions et démarches en vue d'une éventuelle fusion de leur commune et de leur faire part des retours d'expérience des communes fusionnées au Luxembourg. Font partie de cette tâche la rédaction des projets de loi portant fusion ainsi que l'accompagnement de la procédure législative.

Le service a accompagné les communes de Bous et de Waldbredimus, les communes de la future « Nordstad et les communes de Grosbous et de Wahl dans le cadre de la préparation de leurs projets de fusion respectifs. L'avant-projet de loi portant fusion des communes de Grosbous et de Wahl ainsi que l'avant-projet de règlement grand-ducal portant modification du règlement grand-ducal modifié du 13 février 2009 arrêtant les maximas des indemnités des bourgmestres et des échevins ont été élaborés en étroite coopération avec les communes concernées.

#### Réclamations

Le service traite les réclamations contre les autorités communales adressées au ministère de l'Intérieur par des particuliers ou par des porteurs d'un mandat politique communal. A cet effet, il effectue les recherches et enquêtes nécessaires pour parvenir à une solution équitable.

Au cours de l'année 2021, une trentaine de réclamations ont été traitées.



#### Edifices religieux

Le service assiste et conseille les autorités communales dans l'exécution des dispositions prévues par la loi du 13 février 2018 sur la gestion des édifices religieux et autres biens relevant du culte catholique.

Au cours de l'année 2021, une vingtaine de conventions de mise à disposition entre les communes et le Fonds de gestion ont été avisées.

#### Syndicats de communes

L'analyse juridique et le suivi procédural de la création des syndicats de communes ainsi que la modification des statuts des syndicats de communes font partie des missions du service.

Au cours de l'année 2021, 6 arrêtés grand-ducaux ont été publiés au Journal officiel, à savoir :

- Arrêté grand-ducal du 29 janvier 2021 portant adhésion des communes de Hobscheid et de Lintgen au Syndicat intercommunal du Centre pour la Conservation de la Nature, en abrégé « SICONA-Centre » ;
- Arrêté grand-ducal du 9 septembre 2021 portant adhésion de la commune de Walferdange au Syndicat intercommunal du Centre pour la Conservation de la Nature, en abrégé « SICONA-Centre » ;
- Arrêté grand-ducal du 15 novembre portant approbation des statuts modifiés du Syndicat intercommunal pour la gestion des déchets ménagers du nord et du centre, en abrégé « SIDEC » ;
- Arrêté grand-ducal du 15 novembre 2021 portant approbation des nouveaux statuts du Syndicat intercommunal pour l'exploitation de la station d'épuration de Bettembourg et pour la réalisation de toutes activités de recyclage et de gestion écologique, en abrégé « STEP »;
- Arrêté grand-ducal du 15 novembre 2021 portant approbation des statuts modifiés du Syndicat intercommunal à vocation multiple – SIAS et autorisant l'adhésion des communes de Betzdorf, Biwer, Bous, Dalheim, Flaxweiler, Frisange, Grevenmacher, Hesperange, Junglinster, Lenningen, Manternach, Mondorf-les-Bains, Remich, Schengen, Stadtbredimus, Waldbredimus, Weiler-la-Tour et de Wormeldange au Syndicat intercommunal à vocation multiple – SIAS;
- Arrêté grand-ducal du 29 novembre 2021 portant approbation des nouveaux statuts du Syndicat intercommunal à vocation écologique, en abrégé « SIVEC », et autorisant l'adhésion de la commune de Dippach au « SIVEC ».

Des modifications de statuts sont engagées pour le Syndicat intercommunal « Minett-Kompost ».

#### Conventions et contrats de bail

Outre les conventions conclues respectivement dans le cadre d'un projet d'aménagement particulier et dans le cadre d'un transfert immobilier, les communes et syndicats de communes ont transmis 505 conventions pour approbation en 2021. Les conventions portent



aussi bien sur des coopérations ou accords entre entités publiques (communes, syndicats de communes, Etat) qu'entre communes et entreprises ou organismes du secteur privé, respectivement du milieu associatif.

En 2021, le secteur communal a transmis pour approbation 100 contrats de bail remplissant les conditions cumulatives de l'article 106, point 3 de la loi communale.

Règlements communaux

Au cours de l'année 2021, le service a avisé en tout 160 règlements communaux.

Accueil et intégration des bénéficiaires d'une protection internationale

Le service conseille les communes dans la mise en œuvre du paquet de mesures élaboré par le gouvernement en matière d'accueil et d'intégration des bénéficiaires d'une protection internationale, notamment dans le domaine de la mise à disposition de logements aux bénéficiaires d'une protection internationale ainsi qu'aux personnes éligibles à des aides au logement locatif à la recherche d'un logement.

Au cours du premier semestre 2021, le service a procédé à l'établissement des décomptes de l'exercice 2020 afin d'assurer le remboursement d'une part des loyers aux communes ayant loué un logement auprès d'un propriétaire privé en vue de sa mise à disposition à des bénéficiaires de protection internationale ou des personnes à revenus modestes à la recherche d'un logement.

Direction des finances communales (DFC)

#### 5. Distribution du Fonds de dotation globale des communes

La distribution du Fonds de dotation globale des communes (FDGC), en 2021, aux 102 communes a été faite en 8 tranches. D'après l'estimation effectuée par le ministère des Finances des principales recettes de l'Etat déterminant le FDGC, les tranches à verser aux communes ont été revues à la hausse par rapport à 2020.

### 6. Collecte électronique des données financières du secteur communal

Pour l'exercice budgétaire 2021, la DFC a assuré le suivi de la collecte électronique des budgets, annexes budgétaires, ESF et PPF du secteur communal.

#### 7. Consultation financière sur demande

En 2021, la DFC a proposé aux 102 communes une analyse financière. Un total de 9 communes a profité de cette offre individualisée afin d'obtenir, en première ligne, un aperçu sur l'impact de la crise sanitaire de la COVID-19 sur leurs finances.



L'analyse financière tient compte de la situation démographique, de l'évolution du budget, de la situation des avoirs bancaires ou de la dette. Ces échanges avec les collèges des bourgmestre et échevins ont également permis la sensibilisation des responsables communaux à certains indicateurs-clefs à observer. La DFC a ainsi éclairé le décompte 2020 de ces communes et a eu un dialogue constructif et positif sur l'évolution des budgets et de leur trésorerie.

#### 8. Lancement de la plateforme d'échange en matière des finances communales

Le lancement de la plateforme d'échange en matière des finances communales a eu lieu le 18 novembre 2021 à Differdange. Celle-ci constitue un nouveau réseau qui vise à stimuler un échange régulier et mettre en commun des informations. Ladite plateforme a été composée de responsables des services financiers des plus grandes communes, tout en tenant compte de la représentation de chaque circonscription.

#### 9. Contrôle des budgets des entités communales

La DFC est chargée du contrôle des budgets des 206 entités du secteur communal qui établissent annuellement un budget comprenant toutes les recettes ordinaires et extraordinaires, ainsi que toutes les dépenses ordinaires et extraordinaires à effectuer au cours de l'exercice pour lequel le budget est voté.

#### 10. Traitement des dossiers de demandes de modification budgétaire

La DFC a traité environ 778 demandes de crédits nouveaux et supplémentaires votées par les entités du secteur communal durant l'exercice financier 2021 pour des dépenses imprévues et collecté 275 transferts et reports de crédits.

#### 11. Traitement des dossiers de demandes en rendu exécutoires

Conformément à l'article 148bis de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, la ministre de l'Intérieur rend exécutoire les rôles des différents impôts des communes du Grand-Duché de Luxembourg. En 2021, 246 rôles principaux et supplétifs en matière d'impôt foncier ainsi qu'entre autres de taxes sur les chiens, sur les résidences secondaires, sur les scellements des sols et les habitations non-occupées ont été rendus exécutoire.

#### 12. Traitement des dossiers des impôts et taxes communales

La DFC est chargée du traitement des règlements communaux introduisant des taxes ayant respectivement le caractère d'impôts proprement dits ou de taxes destinées à rémunérer un service rendu par l'autorité communale. En 2021, 743 dossiers ont été instruits par la DFC.



#### 13. Traitement des aides financières allouées au secteur communal

#### Enseignement musical

En ce qui concerne l'organisation de l'enseignement musical communal de l'année scolaire 2020/2021, 38 dossiers concernant l'organisation scolaire ainsi que 26 conventions et 26 avenants ont été instruits par la DFC. Au total, 90 dossiers ont été approuvés par la ministre de l'Intérieur.

Pour l'année scolaire 2020/2021 de l'enseignement musical communal, le calcul des minutes à prendre en considération pour le subside alloué aux communes a été fait et il en résulte que 38 entités communales ont bénéficié d'une aide financière de 36,5 millions EUR payée à part égales par les budgets du ministère de l'Intérieur et du ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

#### Equipements collectifs de base

Au cours de l'année 2021, les décomptes définitifs de 17 projets ont été présentés. Un montant total de 15 millions EUR a été viré aux communes. Ces liquidations ont été effectuées en 46 tranches. Des aides s'élevant à un montant total de 85,9 millions EUR ont été nouvellement engagées pour de futurs projets. Les nouveaux engagements concernent 46 projets dans 33 communes.

#### Activités de jumelage

Depuis 2019, la ministre de l'Intérieur encourage des partenariats entre organisations communales de différents pays par l'attribution de subventions dotées de 50.000 EUR. Un groupe de travail réunissant des représentants du ministère de l'Intérieur et du Syvicol a défini en amont les critères objectifs et transparents pour l'obtention d'un subside et mis en place une grille d'évaluation de projet.

#### 14. Traitement des dossiers opérations immobilières de construction

La DFC a traité 388 dossiers en matière de constructions de complexes scolaires, de centres sportifs, de maison relais, de mairies, de centres culturels, de logements sociaux, d'aménagements ou d'extension de bâtiments divers, de stations d'épuration, de bassins d'eau ou encore de voirie.

# 15. Traitement des dossiers de congé politique des élus locaux

Pour le congé politique de l'exercice 2020, payé en 2021, la DFC a reçu 654 demandes et a indemnisé, voire remboursé 10,1 millions EUR en provenance du Fonds des dépenses communales. Environ 24% des demandeurs de congé politique ont utilisé la démarche électronique sur le portail myGuichet.



# Direction du contrôle de la comptabilité communale (DCCC)

#### 16. Les comptes communaux de l'exercice 2020

Parmi les 102 communes, 60 ont transmis leurs comptes dans les délais prescrits par les dispositions de l'article 161 de la loi communale. Quant aux 103 syndicats de communes, offices sociaux et autres établissements publics placés sous la surveillance des communes, il convient de préciser que 28 desdites entités ont présenté leurs comptes dans les délais.

#### 17. La vérification des comptes et des caisses

En application de l'article 163 de la loi communale, et suite à la vérification des comptes, la DCCC a transmis 208 comptes aux entités communales au cours de l'année 2021. Par compte, il y a lieu d'entendre dans le présent contexte le ou les comptes d'une entité du secteur communal relatif(s) à un seul exercice budgétaire. En 2021, 149 comptes ont été arrêtés définitivement par la ministre de l'Intérieur.

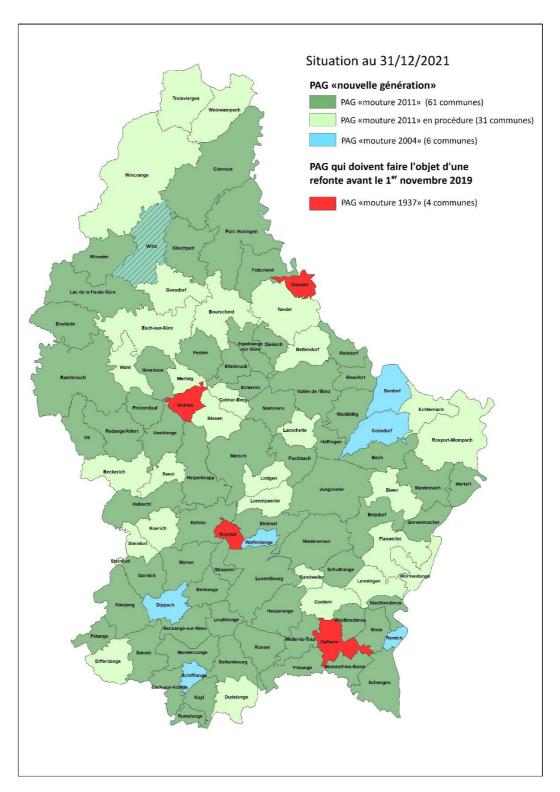
Finalement, la DCCC a procédé à 157 vérifications de caisse et à 21 remises de caisse pendant l'année 2021.



# Direction de l'aménagement communal et du développement urbain (DACDU)

# 18. Les plans d'aménagement général

La situation des plans d'aménagement général se présente comme suit au 31 décembre 2021:





Les communes de Berdorf, Consdorf, Dippach, Remich, Schifflange et Walferdange disposent d'un plan d'aménagement général « régime 2004 » adopté conformément à la procédure de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain.

La Ville de Luxembourg ainsi que les communes de Beaufort, Bech, Bertrange, Bettembourg, Betzdorf, Boulaide, Bous, Clervaux, Diekirch, Ell, Erpeldange-sur-Sûre, Esch-sur-Alzette, Ettelbruck, Feulen, Fischbach, Frisange, Garnich, Grevenmacher, Grosbous, Hobscheid, Heffingen, Helperknapp, Hesperange, Junglinster, Käerjeng, Kayl, Kehlen, Kiischpelt, Lac de la Haute-Sûre, Leudelange, Mamer, Manternach, Mersch, Mertert, Mondercange, Mondorf-les-Bains, Niederanven, Nommern, Parc Hosingen, Pétange, Préizerdaul, Putscheid, Rambrouch, Reckange/Mess, Rédange/Attert, Reisdorf, Roeser, Rumelange, Sanem, Schengen, Schieren, Schuttrange, Stadtbredimus, Steinsel, Strassen, Useldange, Vallée de l'Ernz, Waldbredimus, Waldbillig, Weiler-la-Tour et Winseler disposent d'un plan d'aménagement général « régime 2011 ».

Suite à la fusion des communes d'Eschweiler et de Wiltz, la commune actuelle de Wiltz dispose partiellement d'un plan d'aménagement général « régime 2004 » ainsi que d'un plan d'aménagement général « régime 2011 ».

En outre, les communes de Beckerich, Bettendorf, Bissen, Biwer, Bourscheid, Colmar-Berg, Contern, Differdange, Dudelange, Goesdorf, Echternach, Esch-sur-Sûre, Flaxweiler, Koerich, Larochette, Lenningen, Lintgen, Lorentzweiler, Mertzig, Rosport-Mompach, Saeul, Sandweiler, Tandel, Troisvierges, Wahl, Weiswampach, Wincrange et Wormeldange ont entamé la procédure d'adoption de la refonte conformément à l'article 10 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, sans pour autant l'avoir achevé conformément aux dispositions du titre 3 de la loi précitée.

La commune de Steinfort, tout en disposant un plan d'aménagement général « régime 2004 », a entamé la procédure d'adoption d'un plan d'aménagement général « régime 2011 » conformément à l'article 10 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, sans pour autant l'avoir achevé conformément aux dispositions du titre 3 de la loi précitée.

Il reste 4 communes qui fonctionnent encore sous le « régime 1937 », à savoir : Dalheim, Kopstal, Vianden et Vichten.

# 19. La commission d'aménagement

Au cours de l'année 2021, la commission d'aménagement a émis au total 75 avis lors de 32 séances dont :

 8 avis dans le cadre de la refonte complète d'un projet d'aménagement général des communes de Colmar-Berg, Contern, Dudelange, Esch-sur-Sûre, Ettelbruck, Lintgen, Rosport-Mompach et Wormeldange;



- 15 avis au sujet de réclamations concernant les refontes des plans d'aménagement général des communes de Esch-sur-Alzette, Ettelbruck, Fischbach, Frisange, Grevenmacher, Hobscheid, Kiischpelt, Leudelange, Mondercange, Mondorf-les-Bains, Préizerdaul, Putscheid, Strassen, Waldbredimus et Weiler-la-Tour;
- 51 avis portant sur des projets de modification de plans d'aménagement général;
- 1 avis au sujet de réclamations concernant des projets de modification d'un plan d'aménagement général (commune de Bech).

#### 20. Avis de la cellule d'évaluation concernant les projets d'aménagement particulier

Au cours de l'année 2021, la cellule d'évaluation a avisé au total 158 projets d'aménagement particulier lors de 46 séances.

# 21. Projets discutés dans la plateforme de concertation

La plateforme de concertation ayant pour but de permettre aux communes ainsi qu'aux initiateurs de projets de se faire conseiller à un stade précoce de l'élaboration d'un PAP avant que le dossier ne soit soumis officiellement à la procédure d'adoption a été consultée au courant de l'année 2021 pour 50 projets de développement urbain, et ceci lors de 53 séances.

Au total, 38 communes ont profité de ce service de consultation instauré auprès du ministère de l'Intérieur.

### 22. Approbations ministérielles

En 2021, les décisions ministérielles en matière d'aménagement communal et du développement urbain s'élevaient au nombre de 325, dont le détail est repris ci-dessous.

La ministre de l'Intérieur a approuvé en 2021 :

- 16 projets de refonte d'un plan d'aménagement général (Esch-sur-Alzette, Ettelbruck, Fischbach, Frisange, Garnich, Grevenmacher, Hobscheid, Kiischpelt, Leudelange, Mondercange, Mondorf-les-Bains, Préizerdaul, Putscheid, Strassen, Waldbredimus et Weiler-la-Tour);
- 49 projets de modification du plan d'aménagement général;
- 153 projets d'aménagement particulier portant sur 1.549 lots avec 8.450 unités de logement;
- 99 conventions conclues entre le collège des bourgmestre et échevins et les propriétaires de terrains fixant les détails de la viabilisation et l'exécution d'un plan d'aménagement particulier (art. 36 de la loi précitée);
- 2 servitudes d'interdiction de lotissement et de construction frappant des terrains pendant la période d'élaboration d'un plan d'aménagement général (art. 20 de la loi précitée).



#### La ministre de l'Intérieur a refusé :

- 1 projet d'aménagement particulier « nouveau quartier » ;
- 4 conventions conclues entre le collège des bourgmestre et échevins et les propriétaires de terrains fixant les détails de la viabilisation et l'exécution d'un plan d'aménagement particulier (art. 36 de la loi précitée);
- 1 servitude d'interdiction de lotissement et de construction frappant des terrains pendant la période d'élaboration d'un plan d'aménagement général (art. 20 de la loi précitée).

La ministre de l'Intérieur a pris note des refus d'approbation par les conseils communaux portant sur :

- 1 projet de modification d'un plan d'aménagement général;
- 7 projets d'aménagement particulier.

# 23. La « procédure allégée »

En 2021, 78 dossiers ont été introduits selon la procédure allégée, dont 70 dossiers ont rempli les conditions de la procédure allégée, 8 affaires ont été transmises à la cellule d'évaluation pour non-conformité au PAG et aucun dossier n'a été renvoyé aux communes suite à des vices de procédure.

#### 24. Recours devant les juridictions administratives et civiles

Au courant de l'année 2021, 72 recours à l'encontre des plans d'aménagement général et particulier ont été introduits devant les juridictions administratives.

Direction de la sécurité civile (DSC)

#### 25. La collaboration avec le CGDIS

#### Le conseil d'administration du CGDIS

Depuis la réforme des services de secours et la création du CGDIS en 2018, la nature des relations entre le ministre de l'Intérieur, et plus particulièrement la DSC, et le CGDIS ont évolué. Ce dernier, étant devenu un établissement public indépendant, est géré par un conseil d'administration, dans lequel aussi bien l'Etat que le secteur communal est représenté. Parmi les représentant-e-s de l'Etat, quatre agent-e-s du ministère de l'Intérieur, dont le chef de la Direction de la sécurité civil qui est actuellement doté, et ceci jusqu'à 2024, du rôle de la vice-présidence, considérant son expertise et expérience avérée dans le domaine de la sécurité civile.



Les réunions du conseil d'administration se tient une fois par mois et assure aux administrateurs et administratrices d'être informés des dernières nouvelles concernant le monde des secours.

#### Travaux et projets communs

En tant qu'organe de tutelle sur le CGDIS, le ministère de l'Intérieur se réserve le droit de garder un aperçu global des activités du CGDIS. Pour ce faire, des réunions régulières ont lieu qui prennent la forme de groupes de travails, dans lesquels les affaires courantes du CGDIS sont discutées, et éventuellement préparées, en vue d'une réunion du conseil d'administration. Le président de ce dernier y prend part et donne ses orientations, qui seront discutées au sein de l'organe collégial précité qui prendra finalement les décisions, conformément aux dispositions de la précitée du 27 mars 2018.

En 2021, ont également été entamés des travaux d'analyse et de rédaction d'un projet modificatif de la loi précitée du 27 mars 2018, qui devront aboutir en 2022 à un avant-projet de loi modificatif. L'objectif est d'adapter la loi en question aux conclusions tirées du bilan intermédiaire sur la réorganisation des services de secours que la ministre avait présenté en février 2020 sur base du rapport du collège d'experts consultants.

Par ailleurs, pour promouvoir le recrutement de pompiers professionnels, le règlement grandducal y afférant a également été adapté en 2021. D'autres règlements grand-ducaux seront retravaillés en 2022 par le ministère de l'Intérieur suivant les besoins du CGDIS et de ses agente-s en collaboration avec le comité directeur du CGDIS et les acteurs concernés, tels que le conseil d'administration et les organismes représentatifs du secteur.

#### 26. Agréments ministériels

La loi précitée du 27 mars 2018 a mis une procédure d'agrément en place qui permet à la ministre de procéder à l'agréation de plusieurs organismes formateurs en matière de secours. En 2021, 6 organismes ont été agréés comme organisme formateur en matière de secours (46 au total depuis 2018). Pour rappel, tout établissement et organisme qui souhaite offrir, à côté de l'Institut national de formation des secours (INFS), des formations en matière de secours au Grand-Duché de Luxembourg doit être agréé. Les formations ainsi dispensées en matière de secours sont reconnues équivalentes à celles dispensées par l'INFS. Les organismes agréés peuvent tenir des formations en matière de premiers secours et de prévention (depuis 2020).

La ministre a également profité en 2021 d'user de ses pouvoirs de contrôle pour vérifier sur place la conformité des activités de deux organismes formateurs vis-à-vis des dispositions en vigueur.

Ensuite, toute association ou tout organisme de secours qui a pour objet social la sécurité civile et dont le siège social se trouve dans un pays membre de l'UE peut également obtenir un agrément par le ministre ayant la sécurité civile dans ses attributions. Seuls les associations ou organismes agréés peuvent participer aux opérations de secours et aux actions de soutien



aux populations en matière de sécurité civile. Depuis 2018, 7 organismes ont été agréés comme association ou organisme de secours (6 en 2019, 1 en 2020).

Les organismes agréés doivent, pour respecter entièrement les dispositions légales et réglementaires en vigueur, faire parvenir chaque année pour le 31 mars un rapport d'activités permettant à la ministre de s'assurer des activités régulières desdits organismes.

#### 27. Le Conseil supérieur de la sécurité civile

Le Conseil supérieur de la sécurité civile (CSSC), prévu par la loi précitée du 27 mars 2018, a été créé par le règlement grand-ducal du 12 mars 2019 fixant la composition, l'organisation et le fonctionnement du Conseil supérieur de la sécurité civile. Ses membres ont été nommée-e-s par arrêté ministériel du 10 mars 2021. Il s'est réuni 4 fois en 2021.

#### 28. La commission consultative de prévention d'incendie

La commission consultative de prévention d'incendie est également prévue par la loi précitée du 27 mars 2018. Elle est composée de douze membres, dont deux du ministère de l'Intérieur, mandatés par le conseil d'administration du CGDIS pour une durée de cinq ans. La commission précitée donne son avis sur toutes les questions relatives à l'application du concept de prévention d'incendie, toute nouvelle règle à édicter, toutes modifications des règles existantes ou lorsque l'évolution des techniques architecturales ou de construction sont susceptibles de déroger aux règles existantes. En 2021, elle s'est réunie 2 fois.

# 29. Convention entre le ministère de l'Intérieur et la Fédération nationale des pompiers (FNP), signée le 20 juillet 2021

La ministre de l'Intérieur, le président de la FNP et le secrétaire général ont signé en 2021 une convention qui détermine les engagements de la FNP dans l'intérêt de ses membres qui regroupent les pompiers et les amicales des centres d'incendie et de secours et des groupes d'intervention spécialisés qui lui sont affiliés ainsi que les fédérations territoriales. Cette convention formalise les bonnes relations entretenues avec la FNP, également représentée au sein du conseil d'administration du CGDIS.

# 30. Les interventions du groupe d'intervention chargé de missions humanitaires du CGDIS (« Humanitarian Intervention Team » - HIT)

Pour venir en aide aux victimes du tremblement de terre qui a frappé Haïti au matin du 14 août 2021, la ministre de l'Intérieur et le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire y ont fait intervenir une équipe de 2 pompiers et 3 systèmes de communication par satellite « emergency.lu ».

Le HIT intervient en dehors du territoire du Grand-Duché de Luxembourg en cas d'événements calamiteux très graves sur ordre du Gouvernement, soit sur demande du ou des pays



concernés, soit dans le cadre d'une assistance internationale. L'ordre de mission relatif à ces interventions est donné par la ministre de l'Intérieur.

#### 31. La Journée nationale de la prévention (10 octobre)

La journée nationale de la prévention a été institutionnalisée en 2019 avec l'objectif, à intervalle annuelle, de sensibiliser la population aux risques et moyens de prévention, surtout en matière d'incendies. La journée nationale de la prévention en 2019 avait mis l'accent sur l'importance de l'installation de détecteurs de fumée chez soi, celle de 2020 a été l'occasion d'introduire un nouveau cours, « sécurité et prévention des accidents au quotidien », qui permet aux intéressés d'apprendre à faire face aux dangers potentiels de la vie quotidienne. Le 10 octobre 2021 a rappelé le rôle primordial de l'enseignement des premiers gestes de secours qui sauvent des vies tous les jours.

#### 32. L'Alerte à la population

La loi précitée du 27 mars 2018 précise que l'information et l'alerte de la population sont des missions de la sécurité civile. La mise en œuvre de celles-ci sont garanties par la ministre de l'Intérieur avec le concours du CGDIS.

Pour ce faire, un premier jalon a été posé le 2 octobre 2018 lorsque l'application mobile « GouvAlert » a été présentée, dont la fonctionnalité première est de permettre, dans le cas d'une situation d'urgence ayant un impact sur la sécurité publique, de prévenir les citoyens, qui n'ont pas toujours accès à une source d'information classique.

Toutefois, avec l'entrée en vigueur de la Directive (UE) 2018/1972 établissant le code des communications électroniques européen et sa transposition en loi nationale en 2021, l'alerte à la population nécessite d'être adaptée aux temps modernes et aux avancées technologiques. Ainsi, un groupe de travail a été mis en place dès 2020, dont la mission et de développer une solution d'alerte conforme aux dispositions nouvelles en vue d'améliorer l'alerte et l'information à la population en temps de crises et catastrophes. Sur base des conclusions dudit groupe de travail, un projet a été lancé en collaboration avec différentes autorités nationales en 2021 qui vise à réformer le système d'alerte à la population dans sa globalité d'ici 2022.

# 33. Médaille du Mérite de la Sécurité civile et Médaille d'Honneur pour Acte de Courage et de Dévouement

En 2021, la ministre de l'Intérieur a décoré, au nom du Grand-Duc, deux personnes avec la médaille d'honneur pour acte de courage et de dévouement. Cette médaille a été créée en 2020 et récompense toute personne qui se porte au secours d'une ou de plusieurs personnes en danger de mort. Il s'agit des deux premières médailles de ce type qui ont été attribuées à des sauveurs d'une vie humaine.



Les dites médailles devaient être remises en 2020, mais pour cause de la pandémie liée à la Covid-19, la cérémonie n'a pu avoir lieu que début 2021.

34. Accord-cadre entre le Gouvernement de la République Française et le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg sur la coopération sanitaire transfrontalière, signé à Luxembourg le 21 novembre 2016

Cet accord-cadre, ainsi que son accord d'application, ont pour objet de préciser le cadre juridique dans lequel s'inscrit la coopération sanitaire transfrontalière des deux pays, entre autres dans la perspective d'assurer une bonne organisation des secours d'urgence et du transport sanitaire de patients et d'assurer le recours le plus rapide aux moyens de secours d'urgence dans la région transfrontalière (mémorial A599).

En 2021, les négociations avec l'Agence régionale de la santé en vue de conclure une convention de coopération pour le domaine de l'aide médicale urgente (ambulances et SAMU) ont abouti à la conclusion d'une convention de coopération transfrontalière franco-luxembourgeoise sur les secours d'urgence et le transport sanitaire transfrontaliers, qui a été signée à Esch-sur-Alzette, le 19 octobre 2021.

Dans le cadre de son exécution, les SAMU des départements de Moselle et de Meurthe-et-Moselle, d'un côté, et le Président du Conseil d'administration du CGDIS, d'autre part, pourront conclure des protocoles locaux d'exécution.

#### 35. Représentation au niveau européen

La direction de la sécurité civile représente le ministère de l'Intérieur dans deux groupes de travail au niveau de l'Union européenne (UE), le groupe « Protection civile » (PROCIV) du Conseil de l'UE, qui s'inscrit dans des discussions relatives à la stratégie politique et les opportunités législatives, et le « Comité de la Protection civile » (CPC) de la Commission européenne, qui concerne plutôt le volet de la stratégie opérationnelle.

A cause de la crise sanitaire qui a impacté le monde entier, encore en 2021, les réunions régulières, qui se tenaient pour la plupart à Bruxelles, n'ont malheureusement pas pu avoir lieu en présence physique. Toutefois, grâce aux technologies modernes, l'échange et le suivi des différents dossiers relatifs à la sécurité civile ont pu être maintenu à distance.

Groupe Protection civile au sein du Conseil de l'UE (PROCIV)

Le groupe PROCIV se charge au sein du Conseil des questions liées à la prévention des catastrophes d'origine naturelle et humaine, ainsi qu'à la préparation et réponse de ces catastrophes, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur de l'UE. De même, elle est en charge des questions liées à l'assistance mutuelle entre les États membres de l'UE en cas de survenance de catastrophes et du renforcement de la sécurité chimique, biologique, radiologique et nucléaire dans l'UE. En 2019, la refonte du mécanisme européen de protection civile avait été voté pour constituer la décision (UE) 2019/420 du Parlement européen et du Conseil du 13 mars 2019 modifiant la décision no 1313/2013/UE relative au mécanisme de protection civile



de l'Union. Or, dans le cadre de la crise COVID-19, une nouvelle refonte a été proposée en juin 2020 qui a abouti, au bout de 5 mois, à un texte de compromis entre les Etats membres de l'UE.

Comité de la Protection civile au sein de la Commission européenne (CPC)

Le CPC est composé de représentants de 31 États qui participent au Mécanisme européen de protection civile. Ce groupe analyse entre autres la mise en place, l'organisation et le fonctionnement des capacités de réponse d'urgence (« European Emergency Response Capacity, EERC »), le fonctionnement du pool volontaire des modules d'intervention des États membres, la réponse européenne aux différentes demandes d'aide urgente ou encore la collaboration avec des pays tiers dans le cadre du Mécanisme européen de la protection civile.

Malheureusement, peu de projets ont été débattus au sein du CPC en 2021, considérant qu'au sein des pays concernés, les efforts se sont primordialement concentrés sur la gestion de la crise sanitaire. Toutefois, un nouvel élan est attendu pour 2022 sous la présidence française, comme les prévisions dénotent une situation stabilisée autour de la Covid-19.

Directeurs généraux de la protection civile

Les réunions des Directeurs généraux de la protection civile ont lieu 2 fois par an, à chaque fois sous l'égide de la présidence en cours. Les réunions servent à maintenir un échange et un contact réguliers. Le Conseil profite de ces rendez-vous biannuels pour informer les représentant-e-s des États membres sur l'évolution des thématiques traitées au niveau européen sur la protection civile. L'année 2021 a été menée par les présidences portugaise et slovène, dont les réunions et rencontres ont eu lieu à distance par voie de visioconférence. L'année 2022 débutera avec la présidence française et s'achèvera avec celle de la République tchèque.

#### 36. Disaster risk reduction & disaster risk management

#### **Focal Point**

Le point focal sur la réduction des risques de catastrophe (RRC), rattaché au ministère de l'Intérieur, est en charge de l'implémentation du cadre d'action de Sendai au niveau national et gère les relations avec le Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophes (UNDRR).

Le 25 novembre 2021 la ministre de l'Intérieur a participé au Forum européen pour la réduction des risques de catastrophes qui s'est tenu virtuellement à Matosinhos, Portugal. Il s'agit d'une plateforme régionale où les gouvernements participants partagent leurs expériences sur les pratiques réussies et les approches innovantes pour prévenir, réduire et gérer les risques de catastrophe. Le Forum européen pour la réduction des risques de catastrophes a lieu tous les 3 ans. Il en résulte des plans d'action tournés vers l'avenir, basés sur un partage mutuel de l'état de la mise en œuvre de la RRC avec l'objectif d'accroître la



résilience face aux risques, notamment les épidémies, le changement climatique et les menaces pesant sur les infrastructures essentielles.

Le prochain Forum européen pour la réduction des risques de catastrophes aura lieu à Paris, le 11 février 2022.

Plateforme nationale pour la réduction des risques de catastrophes – promotion de la résilience

La plateforme nationale pour la réduction des risques de catastrophes a été lancée le 3 décembre 2020 et s'inscrit dans l'agenda 2030 des Nations Unies et plus spécifiquement dans le cadre d'action de Sendai qui vise une réduction essentielle des pertes et des risques en prenant des mesures appropriées dans différents domaines (économique, structurel, institutionnel, social, juridique, environnemental, santé, e. a.) pour éviter dans la mesure du possible les catastrophes, prévenir l'exposition aux aléas et réduire la vulnérabilité des populations par le biais d'une meilleure prévention, préparation et réaction aux catastrophes, mais aussi en y incluant le relèvement après une catastrophe. Depuis son lancement, 3 réunions ont lieu sous forme d'un comité interministériel et des groupes de travails ont été créés par secteur spécifique.

Ainsi a aussi été créé et lancé en 2021 le groupe de travail « communes résilientes » afin d'alimenter les discussions relatives à la gestion et de la réduction de risques au sein de la plateforme nationale par le savoir et l'expérience que détient le secteur communal.

#### Service relations publiques et communication (SRC)

L'importance accrue d'une communication professionnalisée a mené le ministère de l'Intérieur à créer, en 2021, un nouveau service transversal intitulé « service relations publiques et communication ». Ce service est en charge de la mise en œuvre de la stratégie de communication du ministère de l'Intérieur, des relations avec la presse, des campagnes d'information et de sensibilisation du public, de la communication via les réseaux sociaux ainsi que des publications du ministère.

Ainsi, le SRC a coordonné l'élaboration d'une propre charte graphique du ministère de l'Intérieur tout en respectant les règles de la charte graphique officielle du gouvernement portant sur le logo. Le SRC continue à soutenir les directions et services du ministère dans l'application harmonieuse de la charte et dans l'élaboration de supports de communication et d'information divers.

En 2021, le SRC a été impliqué dans l'organisation et/ou la publication de :

- 7 conférences de presse de la ministre de l'Intérieur ;
- 3 conférences de presse jointes avec d'autres ministres ;
- 16 cérémonies d'assermentations de bourgmestre et d'échevins ;
- 26 communiqués de presse ;



- 10 communiqués de presse joints ;
- 4 publications destinées aux responsables communaux ;
- 16 vidéos explicatives.

En 2021, « Deng Zukunft op der Gemeng : Villfälteg. Lokal. Modern », une nouvelle campagne de sensibilisation et de recrutement pour le secteur communal, a été lancée. En parallèle, la campagne « mateneen fir eng modern Gemeng » a été développée davantage. D'autres campagnes d'information et de sensibilisation sont actuellement en voie de préparation.

Le SRC a également assuré la communication sur les réseaux sociaux du ministère, surtout par le biais de <u>Facebook</u> et <u>Twitter</u>.

Le SRC se charge finalement de la communication interne envers les collaborateurs/-trices du ministère, une tâche de plus en plus importante face à un effectif de 101 agent-e-s. Dans cette optique, le SRC assure la publication régulière d'une « Newsletter » interne, a contribué à l'élaboration du concept d'un intranet pour le ministère et collabore au sein d'un groupe de travail interne qui se charge de l'organisation de séminaires et d'événements de sensibilisation au sein du ministère.

#### Service processus et digitalisation (SPD)

Créé en date du 1<sup>er</sup> juillet 2021, le service processus et digitalisation tire sa mission et ses activités courantes de l'accompagnement transversal de la transformation digitale du ministère.

Une de ces activités trouve ses fondements dans la réforme de la tutelle administrative actuellement menée par le ministère. Ayant des impacts profonds sur les échanges de documents et de données entre le ministère et le secteur communal, le SPD se charge de la modélisation de ces flux d'échange, de l'expertise technique dans le cadre de la rédaction du projet de loi et avant tout de la mise en place des outils informatiques nécessaires. Ainsi, le service assure l'organisation du marché public afférent, l'encadrement de l'équipe de développement, l'analyse ergonomique, la définition des besoins, les tests d'utilisation, l'acceptance par les utilisateurs/-trices et une stratégie de déploiement.

Outre ce projet-phare, le SPD assure la mise en place de share-points internes et externes facilitant la gestion et le suivi de documents, a commencé la mise en place d'un helpdesk et de ticketing ayant pour but la facilitation de gestion des demandes internes, le développement d'une application permettant la gestion des examens d'admissibilité du secteur communal et l'assistance technique à des projets politiques phares.

Un des objectifs principaux dans l'activité quotidienne du service est la digitalisation par défaut, signifiant que toute nouvelle activité du ministère devrait être analysée quant à sa composante digitale éventuelle, ainsi que la collecte et l'usage de données par défaut, signifiant que chacune de ces nouvelles activités devrait être enrichie au maximum de



nouvelles données structurées. L'usage et le partage de ces données à travers des indicateurs accélère la transformation digitale du ministère ainsi que du secteur communal.

### Service logistique et maintenance (SLM)

La réception et l'envoi de courrier sont deux des charges principales du SLM, de même que le traitement d'environ 400 demandes de cartes de priorité et d'invalidité.

La rénovation de bureaux au sein du ministère constitue une autre facette du travail du SLM. Ainsi, en 2021, le service a procédé à l'organisation de la rénovation d'une dizaine de bureaux.

En outre, le service SLM est en charge des archives du ministère. En ce qui concerne celles qui sont prêtes à être déposées aux Archives nationales, il y a lieu de citer les transactions immobilières de 1966 à 1990 et les documents relatifs aux élections de 1945 à 2011. Les transactions immobilières de la période allant de 1991 à 2009 sont en voie de préparation, tout comme les plans d'aménagement portant sur la période de 1960 à 1972.

#### Service ressources humaines (SRH)

Afin d'assurer au mieux le rôle transversal d'une gestion des ressources humaines, un service séparé a été créé en 2021. 23.500 heures de télétravail ont été prestées par les collaborateurs/-trices, un mode de travail qui connaît un réel succès et qui permet un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie privée.

Conscient de son rôle social, le ministère de l'Intérieur a donné la chance à 39 étudiant-e-s d'avoir une première expérience sur le marché de travail (job d'étudiant), respectivement dans le cadre d'un stage prévu par les établissements scolaires.

Le ministère de l'Intérieur a continué ses efforts dans la mise en place de la gestion par objectifs en élaborant des plans de travail individuels pour chaque collaborateurs/-trice pour la période de référence actuelle. De plus, les travaux préparatoires pour la définition d'un programme de travail pour les trois prochaines années ont été entamés. D'autre part, la gestion prévisionnelle des effectifs assurée grâce à un outil mis à disposition par le CGPO a permis d'obtenir une vue plus claire et structurée sur les ressources humaines nécessaires pour réaliser au mieux les différentes activités, et ceci pour les années 2022 à 2025.



# Travaux législatifs et réglementaires

# Projets de lois déposés

- 1° Projet de loi portant modification : 1° de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ; 2° de la loi modifiée du 10 juillet 2011 portant organisation de l'Institut national de la statistique et des études économiques et modifiant la loi modifiée du 22 juin 1963 fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'État ; 3° de la loi modifiée du 19 juin 2013 relative à l'identification des personnes physiques (document parlementaire n° 7892), déposé le 30 septembre 2021
- 2° Projet de loi : 1° modifiant : a) le Code civil ; b) la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ; 2° abrogeant la loi modifiée du 24 juin 2020 concernant la célébration du mariage dans un édifice communal autre que la maison communale dans le cadre de la lutte contre la pandémie Covid-19 (document parlementaire n° 7886), déposé le 31 août 2021

#### Lois votées

- 1° Loi du 16 juillet 2021 portant modification : 1° de la loi modifiée du 24 juin 2020 portant introduction de mesures temporaires relatives à la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 et à la loi modifiée du 27 mars 2018 portant organisation de la sécurité civile dans le cadre de la lutte contre le Covid-19 ; 2° de la loi modifiée du 24 juin 2020 portant introduction d'une mesure temporaire relative à l'application de l'article 12 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain dans le cadre de la lutte contre le Covid-19, Mémorial A539
- 2° Loi du 30 juillet 2021 relative au Pacte logement avec les communes en vue d'augmenter l'offre de logements abordables et durables et modifiant a) la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain ; b) la loi modifiée du 22 octobre 2008 portant promotion de l'habitat et création d'un pacte logement avec les communes ; c) la loi du 17 avril 2018 concernant l'aménagement du territoire ; d) la loi du 25 mars 2020 portant création du Fonds spécial de soutien au développement du logement, Mémorial A624

#### Projets de règlements grand-ducaux introduits dans la procédure règlementaire

1° Projet de règlement grand-ducal portant modification : 1. du règlement grand-ducal du 8 mars 2017 concernant le contenu de l'étude préparatoire d'un projet



- d'aménagement général ; 2. du règlement grand-ducal du 8 mars 2017 concernant le contenu du plan d'aménagement général d'une commune
- 2° Projet de règlement grand-ducal fixant les programmes et les modalités d'organisation de la formation spéciale et de l'examen de fin de formation spéciale des fonctionnaires communaux: 1° modifiant: a) le règlement grand-ducal modifié du 20 décembre 1990 portant fixation des conditions d'admission et d'examen des fonctionnaires communaux; b) le règlement grand-ducal du 23 avril 2021 portant organisation de la formation pendant le service provisoire des fonctionnaires communaux ainsi que du cycle de formation de début de carrière des employés communaux; c) le règlement grand-ducal du 15 juin 2018 fixant les conditions et modalités d'accès du fonctionnaire communal à un groupe de traitement supérieur au sien et de l'employés communal à un groupe d'indemnité supérieur au sien; et 2° abrogeant le règlement grand-ducal modifié du 13 août 2002 portant institution d'une formation spéciale pour les fonctionnaires communaux
- 3° Projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal modifié du 28 juillet 2017 fixant le régime des traitements et les conditions et modalités d'avancement des fonctionnaires communaux

# Règlements grand-ducaux publiés

- 1° Règlement grand-ducal du 25 février 2021 modifiant le règlement grand-ducal modifié du 10 août 1991 concernant la désignation, la composition et le fonctionnement des délégations des fonctionnaires communaux, <u>Mémorial A368</u>
- 2° Règlement grand-ducal du 23 avril 2021 portant organisation de la formation pendant le service provisoire des fonctionnaires communaux ainsi que du cycle de formation de début de carrière des employés communaux : 1° modifiant : a) le règlement grand-ducal modifié du 27 octobre 2000 déterminant à l'Institut national d'administration publique 1. l'organisation de la commission de coordination, 2. la collaboration avec les administrations et établissements publics de l'État et 3. la collaboration avec le Ministère de l'Intérieur et les administrations et établissements publics des communes ; b) le règlement grand-ducal modifié du 13 août 2002 portant institution d'une formation spéciale pour les fonctionnaires communaux ; et 2° abrogeant le règlement grand-ducal modifié du 27 octobre 2000 portant 1. organisation à l'Institut national d'administration publique de la division de la formation pendant le service provisoire du personnel des communes, des syndicats de communes et des établissements publics des communes et 2. modification du règlement grand-ducal modifié du 20 décembre 1990 portant fixation des conditions d'admission et d'examen des fonctionnaires communaux, Mémorial A337



- 3° Règlement grand-ducal du 30 juin 2021 fixant les conditions de recrutement, de formation et de nomination aux emplois des pompiers professionnels et modifiant le règlement grand-ducal modifié du 30 septembre 2015 fixant les conditions et modalités d'inscription et d'organisation des examens-concours d'admission au stage dans les administrations et services de l'État, Mémorial A508
- 4° Règlement grand-ducal du 24 novembre 2021 portant modification : 1° du règlement grand-ducal du 8 mars 2017 concernant le contenu du plan d'aménagement général d'une commune; 2° du règlement grand-ducal du 8 mars 2017 concernant le contenu du rapport justificatif et du plan directeur du plan d'aménagement particulier « nouveau quartier », Mémorial A832
- 5° Règlement grand-ducal du 3 décembre 2021 fixant la date pour les élections communales de 2023, <u>Mémorial A841</u>

# Circulaires

En 2021, la ministre de l'Intérieur a envoyé 138 circulaires aux communes et entités assimiliées (181 en 2020).

n° 4081	COVID-19 - Loi modifiée du 17 juillet 2020 - Texte consolidé
n° 4080	COVID-19 - 18ème et 19ème modifications de la loi modifiée du 17 juillet 2020
n° 4079	Régime 3G obligatoire dans les administrations
n° 4078	Référendum - Procès-verbal et listes d'inscription
n° 4077	Législation sur la nationalité luxembourgeoise - allongement du délai de souscription de la déclaration de recouvrement
n° 4076	Droit de préemption des communes, procédure administrative non- contentieuse - arrêt de la Cour administrative du 21 octobre 2021
n° 4075	Marchés publics - modification de la gestion administrative du contrôle de légalité des marchés publics
n° 4074	COVID-19 -18ème modification de la loi modifiée du 17 juillet 2020 - nouveau régime Covid check
n° 4073	Fonds spécial pour les dépôts de fonds auprès de la Trésorerie de l'Etat
n° 4072	Recensement général de la population de 2021 (Digital RP)
n° 4071	Etablissement du plan pluriannuel de financement (PPF) 2022
n° 4070	Remboursement et indemnisation des heures de congé politique prises au cours de l'année 2021 dans le cadre des activités au sein des syndicats de communes
n° 4069	Plan national d'organisation des secours - Synthèse des avis des communes et approbation par le Gouvernement en conseil
n° 4068	Référendum-Recommandations de la CNPD quant à la collecte des signatures
n° 4067	Recensement annuel des chiens
	Recensement annuel des chiens
n° 4066	Journée de la Commémoration nationale 2022
n° 4066 n° 4065	
-	Journée de la Commémoration nationale 2022
n° 4065	Journée de la Commémoration nationale 2022 Réserve d'ajustement Brexit Intempéries des 14 et 15 juillet, déclarées "catastrophe et calamité naturelles"
n° 4065 n° 4064	Journée de la Commémoration nationale 2022 Réserve d'ajustement Brexit Intempéries des 14 et 15 juillet, déclarées "catastrophe et calamité naturelles" le 15 juillet par le Conseil de gouvernement
n° 4065 n° 4064 n° 4063	Journée de la Commémoration nationale 2022 Réserve d'ajustement Brexit Intempéries des 14 et 15 juillet, déclarées "catastrophe et calamité naturelles" le 15 juillet par le Conseil de gouvernement Rappel-avis du conseil communal concernant les plans de gestion Enseignement fondamental - Instruction ministérielle concernant les lignes de
n° 4065 n° 4064 n° 4063 n° 4062	Journée de la Commémoration nationale 2022 Réserve d'ajustement Brexit Intempéries des 14 et 15 juillet, déclarées "catastrophe et calamité naturelles" le 15 juillet par le Conseil de gouvernement Rappel-avis du conseil communal concernant les plans de gestion Enseignement fondamental - Instruction ministérielle concernant les lignes de conduite en cas de dispense des cours pour cause d'intempéries
n° 4065 n° 4064 n° 4063 n° 4062 n° 4061	Journée de la Commémoration nationale 2022 Réserve d'ajustement Brexit Intempéries des 14 et 15 juillet, déclarées "catastrophe et calamité naturelles" le 15 juillet par le Conseil de gouvernement Rappel-avis du conseil communal concernant les plans de gestion Enseignement fondamental - Instruction ministérielle concernant les lignes de conduite en cas de dispense des cours pour cause d'intempéries Réunions d'information "Nuit du Sport", édition 2022 - Invitation Collecte des signatures en vue d'un référendum prévu à l'article 114 de la
n° 4065 n° 4064 n° 4063 n° 4062 n° 4061 n° 4060	Journée de la Commémoration nationale 2022 Réserve d'ajustement Brexit Intempéries des 14 et 15 juillet, déclarées "catastrophe et calamité naturelles" le 15 juillet par le Conseil de gouvernement Rappel-avis du conseil communal concernant les plans de gestion Enseignement fondamental - Instruction ministérielle concernant les lignes de conduite en cas de dispense des cours pour cause d'intempéries Réunions d'information "Nuit du Sport", édition 2022 - Invitation Collecte des signatures en vue d'un référendum prévu à l'article 114 de la Constitution - Rectificatif Invitation à la conférence "Carsharing" avec Monsieur le Ministre François



n° 4057	Nombre de logements sociaux - année 2021
n° 4056	Collecte des signatures en vue d'un référendum prévu à l'article 114 de la Constitution - Instructions (2)
n° 4055	Collecte des signatures en vue d'un référendum prévu à l'article 114 de la Constitution, dans le cadre de la proposition de révision du chapitre VI. de la Constitution
n° 4054	Recensement général de la population de 2021
n° 4053	Projet pilote sur les possibilités d'accès à et d'utilisation d'eau d'irrigation dans le secteur horticole visant à protéger les ressources en eau
n° 4052	Conventions de mise à disposition des édifices religieux
n° 4051	Subventions au secteur communal pour encourager les activités de jumelage des communes - Appel à projets
n° 4050	Plateforme nationale pour la réduction des risques de catastrophe - Création d'un groupe de travail "Communes résilientes" - Rappel
n° 4049	Appel à projets "Velosummer 2022"
n° 4048	Elaboration des budgets communaux 2022
n° 4047	Recensement général de la population de 2021 (Digital RP)
n° 4046	COVID-19 - Loi modifiée du 17 juillet 2020 - Texte consolidé et FAQ relative à la mise en place du régime Covid check dans le secteur communal
n° 4045	COVID-19 - 17ème modification de la loi modifiée du 17 juillet 2020 - adaptations ponctuelles et nouveau régime Covid check
n° 4044	Impôt foncier 2020
n° 4043	Lancement du MICOF 2.0
n° 4042	Campagne en faveur du bénévolat dans le sport
n° 4041	Recensement général de la population de 2021 (Digital RP)
n° 4040	COVID-19 - Loi modifiée du 17 juillet 2020 - Texte consolidé
n° 4039	Promotion générale dans les Ordres nationaux 2022
n° 4038	COVID-19 - 16ème modification de la loi modifiée du 17 juillet 2020 - adaptations ponctuelles des mesures de lutte contre la pandémie
n° 4037	Vade-mecum "Vous accueillez en classe un élève nouvellement arrivé ? Que faire ?"
n° 4036	Recensement général de la population de 2021
n° 4035	Instructions au personnel enseignant et éducatif de l'enseignement fondamental en vue de la rentrée 2021-22
n° 4034	Elaboration des budgets rectifiés 2021 et des budgets 2022
n° 4033	Examens de carrière pour les employé-es communaux/-ales
n° 4032	Information sur la loi du 28 mai 2019 relative à l'accessibilité des sites internet et des applications mobiles des organismes du secteur public, et sur sa mise en application pratique
n° 4031	Calendrier du sport-loisir



n° 4030	Consultation du public sur le projet du troisième plan de gestion des parties luxembourgeoises des districts hydrographiques internationaux du Rhin et de la Meuse à établir au titre de la directive-cadre sur l'eau
n° 4029	Lancement du "Pacte Nature"
n° 4028	Recensement général de la population de 2021 (Digital RP)
n° 4027	Mise en oeuvre du Règlement - refonte du format des documents de séjour pour citoyens de l'Union et leurs membres de famille (complément)
n° 4026	Nei Sensibiliséierungscampagne "Zesummen ënnerwee" fir méi Versteesdemech tëscht Vëlosfuerer a Foussgänger
n° 4025	Modifications concernant la carte d'identité luxembourgeoise: empreintes digitales et suppression de la résidence habituelle
n° 4024	Règlement grand-ducal du 9 juin 2021 concernant la performance énérgétique des bâtiments
n° 4023	Campagne "Gielt Band" : nouvelle action contre le gaspillage alimentaire
n° 4022	Communication en matière de marchés publics relative à la disponibilité du matériel
n° 4021	Intempéries du 14 et 15 juillet 2021, déclarées "catastrophe et calamité naturelles" le 15 juillet par le Conseil de gouvernement
n° 4020	COVID-19 - Loi modifiée du 17 juillet 2020 - Texte consolidé
n° 4019	COVID-19 - 15éme modification de la loi modifiée du 17 juillet 2020 - ajustements des mesures de lutte contre la pandémie
n° 4018	Intempéries - soutien par les initiatives sociales en faveur de l'emploi
n° 4017	Deuxième édition de la Summerschool
n° 4016	Vëlosummer 2021
n° 4015	Plateforme nationale pour la réduction des risques de catastrophe - Création d'un groupe de travail "Communes résilientes"
n° 4014	Subsides du ministère de l'Intérieur et du ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse dans l'intérêt de l'enseignement musical - année scolaire 2020/2021
n° 4013	Manuels scolaires et matériel didactique pour l'année scolaire 2021/2022
n° 4012	Projets à inscrire au 11e programme quinquennal (2023-2027)
n° 4011	<ol> <li>Mise en oeuvre de la gestion par objectifs: établissement d'une cartographie des fonctions pour le secteur communal</li> <li>Création d'une plateforme d'information relative à la gestion des ressources humaines par le ministère de l'Intérieur</li> </ol>
n° 4010	Plan de relance Sport 2.0 - aides financières
n° 4009	Information et consultation du public et des administrations communales concernant le projet du 2ème plan de gestion des risques d'inondation
n° 4008	Evaluation des risques du réseau et des infrastructures d'eau potable
n° 4007	Qualité de l'air - invitation à une présentation technique des services de mesurages dans le domaine de la qualité de l'air
	·



n° 4006	COVID-19 - Loi modifiée du 17 juillet 2020 - texte consolidé
n° 4005	Lancement Pacte logement 2.0
n° 4004	Réforme de la formation pendant le service provisoire/début de carrière informations générales pour les administrations communales
n° 4003	Mise à jour du plan pluriannuel de financement (PPF) 2021
n° 4002	COVID-19 - 14ème modification de la loi modifiée du 17 juillet 2020 - allègements supplémentaires des mesures de lutte contre la pandémie
n° 4001	Mise en oeuvre du Règlement 2019/1157 - refonte du format des documents de séjour pour citoyens de l'Union et leurs membres de famille
n° 4000	COVID-19 - Prolongation du congé pour soutien familial
n° 3999	Boîte à outils pour une égalité entre femmes et hommes au niveau local
n° 3998	COVID-19 - Recommandations de la Direction de la santé pour l'utilisation des tests COVID-19 dans la fonction publique
n° 3997	COVID-19 - 13ème modification de la loi modifiée du 17 juillet 2020 - prolongation et allègements ponctuels des mesures de lutte contre la pandémie
n° 3996	Célébration de l'anniversaire de la naissance de S.A.R. le Grand-Duc en date du 23 juin 2021
n° 3995	Plan d'action contre la chenille processionnaire du chêne
n° 3994	Sondage sur les différents produits et services fournis par l'Administration du cadastre et de la topographie
n° 3993	COVID-19 - Modalités de distribution et d'utilisation des autotests antigéniques destinés aux agents du secteur communal
n° 3992	Organisation de l'enseignement fondamental pour la rentrée 2021/2022
n° 3991	COVID-19 - Autotests antigéniques à distribuer aux agents des entités du secteur communal
n° 3990	Assimilation des salariés aux employés communaux en matière de rémunération
n° 3989	Frais de fonctionnement, d'entretien courant et de conservation des édifices religieux - arrêt de la Cour administrative du 30 mars 2021, n° 44362 CA du rôle
n° 3988	COVID-19 - 12ème modification de la loi modifiée du 17 juillet 2020 - prolongation des mesures de lutte contre la pandémie
n° 3987	Projets à inscrire au 11e programme quinquennal (2023-2027)
n° 3986	"mateneen fir eng modern Gemeng" - Questionnaire sur le fonctionnement du corps communal
n° 3985	Mise en place d'un système d'information au bénéfice des communes sur la situation concernant la pandémie Covid-19 sur leur territoire
n° 3984	Lancement du "Pacte Climat 2.0"
n° 3983	COVID-19 - 11ème modification de la loi modifiée du 17 juillet 2020 - prolongation des mesures de lutte contre la pandémie
n° 3982	"Subsides Late Night Bus" 2021



n° 3981	Recensement général de la population de 2021
n° 3980	Volunteering & solidarity as a social capital of the city
n° 3979	Problème dans la saisie des demandes de passeports pour enfants
n° 3978	Préparation du bilan final du Pacte logement 1.0
n° 3977	COVID-19 - Prise en charge par l'Etat des recettes non perçues par les administrations communales et/ou syndicats de communes pendant la période de déconfinement entre mai et juillet 2020
n° 3976	Plan national d'organisation des secours - Webinaire du 25 mars 2021
n° 3975	COVID-19 - 10ème modification de la loi modifiée du 17 juillet 2020 - prolongation des mesures de lutte contre la pandémie
n° 3974	Cours destinés aux fonctionnaires communaux qui se préparent à l'examen de promotion des groupes de traitement B1 et C1 - sous-groupes administratifs
n° 3973	Marchés publics - Données statistiques à fournir par le secteur communal dans le cadre du rapport de gouvernance à présenter à la Commission européenne pour les années de référence 2018-2019-2020
n° 3972	Drénkwaassercampagne 2021 fir Lëtzebuerg
n° 3971	Journée de Commémoration nationale 2021
n° 3970	COVID-19 - Mise en place des mesures ponctuelles locales en vue de réagir à une propagation du virus dans une école
n° 3969	Fonds climat et énergie - Aides financières pour des projets d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique
n° 3968	Participation de l'Etat au financement de l'enseignement musical - année scolaire 2019/2020
n° 3967	Formation continue obligatoire pour tous les conducteurs professionnels
n° 3966	Plan national d'organisation des secours - Consultation des communes et invitation à un Webinaire
n° 3965	EPSA 2021 - Concours européen d'excellence dans le secteur public - "European Public Sector Award" - Appel à candidatures
n° 3964	Entrée en vigueur des règlements grand-ducaux rendant les plans directeurs sectoriels "logement", "paysages", "transports" et "zones d'activités économiques" obligatoires
n° 3963	COVID-19 - 9ème modification de la loi modifiée du 17 juillet 2020 - prolongation des mesures de lutte contre la pandémie
n° 3962	Nuit du Sport-édition 2021
n° 3961	COVID-19 - Calendrier d'affectations et informations au personnel enseignant et éducatif de l'enseignement fondamental
n° 3960	Cours destinés aux fonctionnaires communaux qui se préparent aux examens d'admission définitive et de promotion du secteur technique
n° 3959	COVID-19 - Campagne de vaccination
n° 3958	



n° 3957	Congé politique de l'année 2020 - demandes de remboursement et d'indemnisation
n° 3956	COVID-19 - 8ème modification de la loi modifiée du 17 juillet 2020 - prolongation des mesures de lutte contre la pandémie
n° 3955	Examens d'admission définitive et de promotion des fonctionnaires communaux - année 2021
n° 3954	Notification du projet "Léieren am Gaart - Réseau des jardins pédagogiques du Luxembourg" aux fins d'information et de collaboration
n° 3953	COVID-19-Prolongation du congé pour raisons familiales
n° 3952	Subsides Late Night Bus pour l'année 2020
n° 3951	Loi pacte logement, droit de préemption des communes - arrêt de la Cour administrative du 5 janvier 2021
n° 3950	COVID-19 - Loi modifiée du 17 juillet 2020 - Texte consolidé
n° 3949	COVID-19 - Nouvelles mesures - septième modification de la loi modifiée du 17 juillet 2020 sur les mesures de lutte contre la pandémie Covid-19
n° 3948	COVID-19 - Informations au personnel enseignant et éducatif de l'enseignement fondamental
n° 3947	Mise en oeuvre de la réforme légilative sur le changement du nom et des prénoms
n° 3946	Notification du projet de plan national de la qualité de l'air visant à atteindre les valeurs limites pour le dioxide d'azote aux fins d'enquête publique et d'avis du collège des bourgmestre et échevins
n° 3945	Lancement de la plateforme nationale d'enquêtes publiques
n° 3944	Gestion par objectifs - reprise de formations



# Questions parlementaires

En 2021, la ministre de l'Intérieur a été saisie de 139 questions parlementaires (105 en 2020).

QP n° 3401	Exercice du droit de préemption par les communes
QP n° 3409	Démographie des conseils communaux
QP n° 3415	Camps sauvages
QP n° 3416	Alertes alimentaires
QP n° 3438	Référendum communal
QP n° 3454	Travailleurs handicapés
QP n° 3455	Aides financières pour les entreprises impactées par la pandémie de la Covid- 19
QP n° 3457	Tour de Luxembourg
QP n° 3470	SAMU Luxembourg 2
QP n° 3512	Fonds de dotation globale des communes
QP n° 3516	Armorial des communes
QP n° 3544	Centre de stockage de déchets nucléaires à Bure
QP n° 3545	Plan d'aménagement général (PAG)
QP n° 3569	Épandage de sel
QP n° 3601	Droit de préemption
QP n° 3623	Noms de rue
QP n° 3642	Service "First Responder"
QP n° 3659	Priorisation vaccinale pour les personnes appartenant à des catégories socio-
	professionnelles considérées comme essentielles et particulièrement exposées
QP n° 3666	Institut National de Formation des Secours
QP n° 3671	Absence de toilettes pour chauffeurs et chauffeuses de bus aux terminus
QP n° 3680	Services proposés par la Superdreckskëscht aux communes
QP n° 3692	Transport vers les centres de vaccination
QP n° 3711	Immeubles classés par les communes
QP n° 3721	Vaccination des professionnelles de la santé
QP n° 3737	Finances communales
QP n° 3740	PAG d'Esch-sur-Alzette
QP n° 3752	Participation des personnes non luxembourgeoises aux élections communales
QP n° 3755	Mise à disposition par les communes de locaux et de support logistique pour la réalisation de tests de dépistage de la Covid-19
QP n° 3758	Vaccination contre la Covid-19 pour les membres du CGDIS
QP n° 3759	Construction d'un centre de radiologie et de soins médicaux pluridisciplinaire à Junglinster
QP n° 3765	Composition des commissions consultatives communales



QP n° 3813	Interdiction de tenir des animaux domestiques dans des logements sociaux
QP n° 3845	Plan National d'Organisation des Secours
QP n° 3851	Compétences des directeurs des syndicats communaux
QP n° 3865	Statut des chargés de cours dans l'enseignement musical
QP n° 3878	Approbations des PAG
QP n° 3906	Avertissements taxés
QP n° 3936	Églises désacralisées
QP n° 3986	Littering sur les routes et places publiques
QP n° 4021	Fonds de gestion du patrimoine du culte catholique
QP n° 4031	Distribution de comprimés d'iode
QP n° 4076	Machines coeur-poumon
QP n° 4092	Participation des demandeurs de protection internationale à la "Grouss Botz"
QP n° 4110	Taux minimal d'imposition des sociétés
QP n° 4111	Terrain d'entrainement du CGDIS
QP n° 4137	Dénominations géographiques
QP n° 4231	Édifices religieux
QP n° 4240	Hausse des prix dans le secteur de la construction
QP n° 4252	Confidentialité des documents mis à disposition des membres du conseil
	communal
QP n° 4257	Propreté des circuits auto-pédestres
QP n° 4289	Refus de PAG
QP n° 4290	Exigence d'un vote complémentaire pour le PAG
QP n° 4298	Projet de logements subventionnés dénommé Elmen
QP n° 4300	Mises à jour du Registre national des personnes physiques
QP n° 4318	Réforme de la loi modifiée du 2 janvier 1889 sur la saisie immobilière
QP n° 4341	Projet contre le voyeurisme des accidents
QP n° 4345	Accident d'un bus électrique
QP n° 4363	Bénévoles du CGDIS
QP n° 4365	Réforme fiscale
QP n° 4387	Coûts additionnels liés au logement
QP n° 4406	Syndicats intercommunaux pour la gestion des déchets
QP n° 4440	Bénévoles du CGDIS
QP n° 4452	Emprunts contractés par le Fonds de gestion des édifices religieux et autres biens relevant du culte catholique
QP n° 4472	Logements encadrés pour les personnes âgées
QP n° 4474	Finances communales
QP n° 4488	Publication de demandes et autorisations par les communes
QP n° 4494	Études financées par la commune dans le cadre de la construction d'un parc éolien



00 04505	
QP n° 4525	Construction d'un centre d'incendie et de secours à Friddhaff
QP n° 4536	First Responder
QP n° 4538	Problèmes techniques de la centrale de secours d'urgence
QP n° 4543	Commissions consultatives communales
QP n° 4548	Défibrillateurs à disposition publique
QP n° 4561	Pénurie de logements
QP n° 4584	Séneçon de Jacob
QP n° 4588	Fleurs toxiques
QP n° 4612	Taxes communales
QP n° 4672	Système d'alerte par SMS
QP n° 4675	European Flood Awareness System (EFAS)
QP n° 4689	Impact des inondations sur les bureaux de la Police grand-ducale
QP n° 4698	Sirènes d'alerte des communes
QP n° 4721	European Flood Awareness System (EFAS)
QP n° 4726	Reconstruction d'infrastructures en zone verte
QP n° 4727	Groupes électrogène de secours
QP n° 4728	Impact des inondations sur l'électromobilité
QP n° 4732	Cell-Broadcast
QP n° 4739	European Flood Awareness System (EFAS)
QP n° 4757	Application de la circulaire n°3324
QP n° 4759	Application GouvAlert
QP n° 4767	Courrier non distribué
QP n° 4778	Interventions du CGDIS dans le cadre des inondations du 14 juillet 2021
QP n° 4784	Impact des événements météorologiques extrêmes sur les zones d'activités
	économiques
QP n° 4795	Application GouvAlert
QP n° 4812	Vaccination contre l'hépatite
QP n° 4816	Campagne de recrutement de volontaires pour le CGDIS
QP n° 4865	Rôle du Syndicat intercommunal de gestion informatique (SIGI) dans le processus de digitalisation de l'État
QP n° 4867	Gestion des églises et chapelles au niveau communal
QP n° 4891	Subsides pour la mise à disposition des machines en cas d'une catastrophe
	naturelle
QP n° 4896	Relogements dans le cadre des inondations récentes
QP n° 4899	Démission du directeur médical et de la santé du CGDIS
QP n° 4903	Plan d'intervention d'urgence en cas d'inondations et Plan intempéries
QP n° 4927	Vestes de sécurité pour agents du CGDIS
QP n° 4933	Entrainement de la Force d'action rapide nucléaire à Cattenom
QP n° 4936	Incident avec violence lors d'une patrouille du service de gardiennage sur le
I	territoire de la Ville de Luxembourg
1	



OD ~° 4020	
QP n° 4938	Personnel des centrales téléphoniques 112 et 113
QP n° 4946	Accès pour le personnel communal aux formations dans le cadre du pacte logement 2.0
QP n° 4947	Primes dans la Fonction publique
QP n° 4954	Réforme de l'impôt foncier
QP n° 4992	Poubelle pour déchets biodégradables
QP n° 4994	Déclaration d'arrivée
QP n° 5008	Activités de gardiennage et de surveillance exercées par des entreprises privées
	au profit de communes
QP n° 5021	Problèmes techniques de la centrale de secours d'urgence
QP n° 5029	Problèmes techniques de la centrale de secours d'urgence
QP n° 5043	Vente de terrains par les communes
QP n° 5070	Garde Champêtre
QP n° 5078	Interventions du CGDIS dans le cadre des inondations du 14 juillet 2021
QP n° 5085	Carrière auprès du CGDIS
QP n° 5089	Tiny Houses
QP n° 5092	Organisation de fêtes pour les anniversaire de fusion de communes
QP n° 5118	Encadrement des plateformes de l'économie dite "de partage"
QP n° 5132	Transformation d'une maison unifamiliale en maison bi-familiale, voire multigénérationnelle
QP n° 5152	Recrutement pour la Centrale des Secours d'Urgence
QP n° 5160	Nouveau Centre d'intervention et de secours à l'Aéroport de Luxembourg
QP n° 5162	Domaine de compétence décisionnelle du Conseil communal
QP n° 5164	Rôle et responsabilités du collège des bourgmestre et échevins au regard de la sécurité et la sûreté dans les écoles
QP n° 5183	Imposition de logements non occupé
QP n° 5187	Guide pratique des subsides pour les communes
QP n° 5231	Circulaire ministérielle concernant l'inscription sur une liste dans le cadre du référendum sur la révision de la Constitution
QP n° 5230	Procédure du référendum pour les luxembourgeois habitant à l'étranger
QP n° 5239	Satellites météorologiques
QP n° 5252	Remboursement pour les communes à l'aide du "Formulaire Intempéries"
QP n° 5257	Primes dans la Fonction publique
QP n° 5277	Protection des données dans le cadre de la collecte des signatures pour un référendum
QP n° 5306	Chaudières à pellets
QP n° 5319	Célébration du mariage
QP n° 5336	Refus de transport en ambulance des personnes non vaccinées
QP n° 5365	Réunion du conseil communal à huis clos
QP n° 5368	Digitalisation des registres de la population des communes



QP n° 5377 Zones où certaines activités sont interdites

QP n° 5423 Taxes communales

